

refugees who are entitled to the protection of the United Nations. Quislings, traitors and war criminals who are still hiding themselves under the guise of refugees shall be returned to their countries immediately."

We maintain that this addition would be justified. These criminals, these traitors are not refugees. Those who still pass themselves off as refugees, should be sent back forthwith to their respective countries for trial and for the just appeasement of the public conscience, which has been deeply stirred by the fascist aggression perpetrated with the participation of these criminals. We think, therefore, that the additions proposed by the Soviet delegation should be included in the report, especially as this paragraph is merely the continuation of the idea by which the authors of point (c) were guided, and shows how to act and how to deal with these traitors. On behalf of the Soviet delegation, I press for the additions proposed by us.

The continuation of the discussion was adjourned to the next meeting.

The meeting rose at 7.20 p.m.

THIRTIETH PLENARY MEETING

Tuesday, 12 February 1946 at 9.15 p.m.

CONTENTS

66. Question of Refugees: Report of the Third Committee: Resolution (*continuation*) 415

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

66. QUESTION OF REFUGEES: REPORT OF THE THIRD COMMITTEE: RESOLUTION (*Continuation*) (DOCUMENT A/45)

The PRESIDENT (*Translation from the French*): We will now continue the discussion of the report of the Third Committee on the question of refugees.

I call upon Mr. Bebler, representative of Yugoslavia.

MR. BEBLER (Yugoslavia, (*Translation from the French*): In the Committee which dealt with the refugee question, the Yugoslav delegation, at the beginning of the discussion, gave a fairly detailed picture of what is now known as the Yugoslav emigration. We showed that in addition to persons displaced by the Germans as prisoners of war, internees and workers, there are other refugees who did not flee the Germans and were not displaced by them. On the contrary, they fled their country with the Germans when the armies of liberation marched in, because they realized their guilt towards their own people. As a result, whole regiments of quislings are now abroad. This, as we have pointed out, is an abnormal situation which endangers good relations between States and therefore constitutes a threat to peace.

On these grounds, we stressed that it was in the interest of good understanding between the United Nations to put an end to such a situation,

Nations Unies, ne seront en aucun cas considérés comme des réfugiés ayant droit à la protection des Nations Unies. Les quislings, les traîtres et les criminels de guerre qui se font encore passer pour réfugiés devront être renvoyés immédiatement dans leur pays."

Nous affirmons qu'une telle disposition est justifiée. Ces criminels, ces traîtres ne sont pas des réfugiés. Ceux d'entre eux qui se font encore passer pour réfugiés doivent être immédiatement renvoyés dans leur pays pour y être jugés conformément aux exigences de la conscience publique, justement indignée par l'agression fasciste à laquelle ils ont donné leur soutien. C'est pourquoi nous estimons que les additifs proposés par la délégation soviétique doivent être insérés dans ce rapport, d'autant plus que ce point n'est que la suite logique de l'idée qui a guidé les rédacteurs du point c), et qu'il précise simplement comment il convient de traiter ces traîtres. C'est pourquoi, au nom de la délégation soviétique, j'insiste pour l'adoption des additifs que nous proposons.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance suivante.

La séance est levée à 19 h. 20.

TRENTIEME SEANCE PLENIERE

Mardi, 12 février 1946, à 21 h. 15.

TABLE DES MATIERES

66. Question des réfugiés: Rapport de la Troisième Commission: Résolution (*suite*) 415

Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

66. QUESTION DES RÉFUGIÉS: RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION: RÉOLUTION (*suite*) (DOCUMENT A/45)

Le PRÉSIDENT: Nous allons poursuivre la discussion du rapport de la Troisième Commission sur la question des réfugiés.

La parole est à M. Bebler, représentant de la Yougoslavie.

M. BEBLER (Yougoslavie): A la Commission qui a traité la question des réfugiés, la délégation yougoslave, dès le début de la discussion, a donné un tableau assez détaillé de ce que l'on nomme aujourd'hui l'émigration yougoslave. Nous avons montré qu'à côté des personnes déplacées par les Allemands comme prisonniers de guerre, internés ou travailleurs, il existe nombre de réfugiés qui n'ont pas fui les Allemands, qui n'ont pas été déplacés par eux, mais qui, au contraire, ont fui du pays avec les Allemands, devant les armées libératrices, parce qu'ils se savaient coupables vis-à-vis de leur peuple. Par suite, des petites armées de quislings se trouvent hors du pays. Nous avons qualifié cette situation d'anormale, de dangereuse pour les bonnes relations entre les pays et, par conséquent, pour la paix.

Partant de ces constatations, nous avons souligné qu'il était de l'intérêt de la bonne entente entre les Nations Unies de mettre un terme à

and explained what we considered to be the proper course to follow.

We said that these formations were obviously composed of criminal elements, considered both subjectively and objectively, and also of offenders from the purely objective standpoint. We made it clear that, in view of the amnesty laws in force in our country, the latter category need not be afraid to return home; whereas the former, who incited others to treason, must be extradited to atone for their crimes against their country and against mankind.

But there are others who have left their country, and whose position is quite different. There are the refugees from the only fascist land in Europe, Franco Spain. There are the German Jews, and other categories of persons who have valid reasons for not going back.

We wondered what criterion to adopt in distinguishing between those who deserve help, even over a lengthy period, and those whose residence abroad is harmful to good understanding between nations. The answer, it seems to us, is simple; we have only to determine who is the victim of fascist aggression and who is not. The victims of fascism are entitled to every consideration. Those who were not so victimized create a political problem which must be solved forthwith if we are to avoid disastrous consequences.

That was the starting point of a lengthy discussion in both the Committee and the Sub-Committee. The resolution submitted to-day is the result. This resolution brings out the marked differences between the categories of people who are at the present time outside their country of origin. It also has the great merit, which we owe, among other things, to the understanding attitude of Mrs. Roosevelt, the United States delegate, of recognizing that the chief service we can render these displaced persons is to encourage and help them in every possible way to get home quickly.

Yet it seems to us that the resolution stops half-way. First, it fails to observe the logical distinction between victims of fascism and other refugees, so that it promises one and all, except, of course, the quislings and war criminals, that the international body will answer for their future. This sweeping provision would apply, in the case of my own country, to amnestied quisling soldiers who do not wish to return and whose extradition we do not ask, and it would likewise apply to a category I have not mentioned because it is less important: those who do not want to live in their own country because of their past—and, very often, present—anti-democratic activities. By embracing all these, the resolution indirectly saddles democratic governments with liability for the maintenance of their emigrated enemies. Such a consequence is, in our opinion, inadmissible.

cette situation et nous avons indiqué quel était, à notre avis, le chemin à suivre.

Il est clair, avons-nous dit, que ces troupes sont composées d'éléments criminels tant au point de vue subjectif qu'au point de vue objectif et d'éléments fautifs au point de vue objectif. Nous avons montré que les derniers éléments pouvaient rentrer dans leur pays sans crainte aucune, étant donné les lois d'amnistie en vigueur dans notre pays; tandis que les premiers, les instigateurs de la trahison, devaient être extradés afin d'expier leurs crimes envers leur patrie et envers l'humanité.

Mais il y a encore d'autres personnes qui résident hors de leur pays et dont la situation est toute différente. Il y a les réfugiés de l'unique pays fasciste d'Europe, l'Espagne de Franco. Il y a les juifs allemands. Il y a certaines autres catégories de personnes qui, pour des raisons plausibles ne retournent pas dans leur pays.

Nous nous sommes demandé suivant quel critère on pourrait distinguer les personnes qui méritent d'être secourues même pendant une période prolongée, et celles dont la résidence à l'étranger est nuisible à la bonne entente entre les nations. A notre avis, ce critère est simple; il suffit de se demander qui est victime de l'agresseur fasciste et qui ne l'est pas. Les victimes de l'agresseur fasciste ont droit à toute notre attention; ceux qui ne sont pas victimes de cet agresseur ouvrent un problème politique qu'il faut résoudre au plus vite si nous voulons éviter des conséquences néfastes.

Tel fut le point de départ d'une longue discussion qui se déroula tant à la Commission qu'à la Sous-Commission. La résolution présentée aujourd'hui en est le résultat. Cette résolution fait bien ressortir des différences profondes entre les catégories de personnes se trouvant aujourd'hui hors de leur pays. Elle a aussi le grand mérite que nous devons, entre autres, à l'esprit de compréhension de la déléguée des Etats-Unis, Mme Roosevelt, d'adopter le principe que la principale tâche envers les personnes déplacées consistait à les encourager et à les aider de toutes les manières possibles à retourner rapidement dans leur pays.

Mais cette résolution nous paraît s'arrêter à mi-chemin. Tout d'abord, n'observant pas d'une façon logique la distinction entre les victimes du fascisme et les réfugiés qui ne le sont pas, elle a pour résultat de promettre à toutes les personnes sans distinction, à l'exclusion évidemment des quislings et des criminels de guerre, que leur avenir sera du ressort de l'organisme international; par cette formule trop large, elle englobe, dans le cas de mon pays, des soldats quislings amnistiés qui ne désirent pas rentrer et dont nous ne demandons pas l'extradition; elle englobe une catégorie de personnes dont je n'ai pas parlé, parce qu'elle est de moindre importance, qui ne désirent pas résider dans leur pays à cause de leurs activités antidémocratiques dans le passé et très souvent dans le présent. Englobant toutes ces personnes, la résolution arrive à faire supporter à un gouvernement démocratique—indirectement—des frais de subsistance de ses ennemis émigrés. A notre avis, un tel résultat est inadmissible.

Finally, the resolution does not afford sufficient safeguard that everything will be done to ensure that displaced persons under the influence, and often under the pressure, of officers or other individuals who deprecate their return to their country, are fully conversant with the economic and legal situation awaiting them at home. This is in most cases the most important point if we want these people to come back, and the present situation requires that appropriate steps be taken.

Mr. Vyshinsky referred to the news in this morning's papers, and I shall not go further into that. Our view is that democratic governments should be able to establish direct contact with these people in order to counteract the influence of anti-democratic elements which seek at all costs to use displaced persons in making trouble and in promoting schemes hostile to their own country.

In particular, the interpretation given to the text by the Chairman of the Third Committee appears to be diametrically opposed to the decision we should take here. In the report read to-day, the Chairman states that information supplied to refugees from the Governments of their countries of origin should be made available through the responsible international body. In his opinion, therefore, there can be no possibility of direct contact between the bulk of displaced persons and the Government representatives. I wonder why?

Another point. The majority of the Committee who voted for the resolution went so far as to reject the Soviet proposal to prohibit propaganda in the camps against the United Nations or its Members, as well as propaganda against returning to their native countries.

If the Assembly wishes to arrive at a coherent and logical solution of this important problem of refugees, we must not follow the Committee on the points I have just raised, and more particularly the last two.

For these reasons, the Yugoslav delegation supports the Committee's resolution, together with the Soviet amendment, and proposes that it be adopted by the Assembly.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Winiewicz, representative of Poland.

Mr. WINIEWICZ (Poland): The problem of the refugees has been thoroughly considered by the Social Committee. However, not all aspects of that discussion could find expression in the report which is now before the Assembly. But we say this with all due respect for the Rapporteur who has worked out a remarkable and comprehensive report. For instance, the report does not record the view expressed in the Committee by some delegations that Allied soldiers who contributed to the common victory and who would remain away from their countries, should not be ranked among refugees. Indeed, the view of the Polish delegation is that their contribution to the common victory of the United Nations entitles them to something more and better than the status of destitute exiles in an alien land. Their problem should be dealt with separately,

En dernier lieu, la résolution ne donne pas suffisamment de garanties que tout sera fait pour que les personnes déplacées se trouvant sous l'influence, souvent sous la pression d'officiers ou d'autres éléments hostiles à les voir rentrer dans leur pays, soient bien renseignées sur la situation économique et légale qu'elles trouveront en rentrant chez elles, ce qui, dans la majorité des cas, est le point le plus important si nous voulons les voir rentrer dans leur pays. En effet, la situation actuelle nécessite des mesures dans ce sens.

M. Vychinsky a cité la nouvelle que nous ont apportée les journaux de ce matin. Je ne la répéterai pas. A notre avis, les gouvernements démocratiques devraient pouvoir toucher ces gens de près, afin de paralyser l'influence des éléments antidémocratiques qui veulent à tout prix faire de ces personnes déplacées des instruments de provocation et d'aventure dirigées contre leur propre pays.

En particulier, l'interprétation du texte donnée par le Président de la Commission nous semble diamétralement opposée à ce que nous devons décider ici à ce sujet. En effet, le Président a dit, dans le rapport qui a été lu aujourd'hui, que les renseignements fournis aux réfugiés par le Gouvernement de leur pays d'origine seront communiqués par l'intermédiaire d'un organisme international. Ainsi, à son avis, il n'y aura aucun contact direct possible entre la masse des déplacés et les représentants des Gouvernements. Je me demande pourquoi.

Mais, il y a plus: la majorité de la Commission qui a voté la résolution est allée jusqu'à rejeter la proposition soviétique tendant à interdire, à l'intérieur des camps, toute propagande dirigée contre l'Organisation des Nations Unies ou ses Membres et toute propagande contre leur retour dans le pays.

Sur les points que je viens de mentionner, en particulier sur les deux derniers, l'Assemblée ne pourra pas suivre la Commission, si elle veut qu'une solution cohérente et logique soit prise dans l'importante question des réfugiés.

Pour ces raisons, la délégation yougoslave appuie la résolution de la Commission, avec les amendements de la délégation de l'Union soviétique, et propose à l'Assemblée de l'adopter.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Winiewicz, représentant de la Pologne.

M. WINIEWICZ (Pologne) (*Traduction de l'anglais*): Le Comité des questions sociales a examiné à fond le problème des réfugiés. Il n'a pas été possible, cependant, de faire ressortir tous les aspects de la discussion dans le rapport dont l'Assemblée est saisie maintenant. Nous disons ceci avec tout le respect qui est dû au Rapporteur pour le clair et brillant rapport qu'il a présenté. Il ne fait pas ressortir par exemple l'opinion exprimée au Comité par certaines délégations et selon laquelle des soldats alliés qui ont contribué à la victoire commune et qui resteraient à l'étranger loin de leur pays, ne devraient pas être rangés parmi les réfugiés. En fait, la délégation de la Pologne estime que leur contribution à la victoire commune des Nations Unies leur donne le droit à quelque chose de plus et de mieux que le statut d'exilés sans res-

according to the promises which were already given to them by some of the Governments concerned. It is, therefore, a problem for bilateral agreement and not for an international settlement; but we are not intending to move an amendment upon this point. We think that it will find its expression during the discussion in the Economic and Social Council.

We support the amendment of the Soviet delegation, because to our mind it stresses, and rightly stresses, the political importance of a problem, the humanitarian significance of which no one intends to deny, above all not the Polish delegation, the delegation of a nation whose members have suffered so much.

May we observe that the second part of the Soviet amendment corresponds, to a certain degree, to a resolution which was unanimously accepted by the First Committee, a resolution dealing with the extradition of war criminals? In view of this fact, we think that the Assembly should also accept the idea expressed in the amendment of the Soviet delegation.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mrs. Roosevelt, representative of the United States of America.

Mrs. ROOSEVELT (United States of America): I am extremely sorry that we have to take up your time to go again into a discussion which has been thoroughly covered for two weeks in our Committee.

We agreed in part, we compromised, and I am extremely sorry that I have to oppose the speakers who have already spoken this evening. I realize that we speak from different points of view, and I understand why to them this problem seems different from what it does to me.

I cannot recall that a political or a religious refugee has ever been sent out of my country since the Civil War. I do remember that at that time one of my own relatives, because he came to this country and built a ship that ran contraband to the South, was not included in the amnesty. But, otherwise, this has not been a question that has entered into my thinking.

Europe has had a succession of wars and changes in population, as well as changes in ownership of land. Therefore, it is natural that we approach the question from a different point of view; but we here in the United Nations are trying to develop ideas which will be broader in outlook, which will consider first the rights of man, which will consider what makes man more free: not Governments, but man.

I think we have to recall a little of what happened in the Committee. We can agree on certain things. After a good deal of discussion paragraph (c) (ii) was accepted. Our friends who opposed the acceptance of the report as a whole and wished their amendments to be in-

sources en une terre étrangère. Leur problème devrait être traité séparément, conformément aux promesses que certains des Gouvernements intéressés leur ont déjà données. Il s'agit donc là d'un problème à résoudre par des accords bilatéraux et non pas par un règlement international. Cependant, nous n'entendons pas proposer un amendement à ce sujet, car nous pensons que la question sera soulevée au cours des débats du Conseil économique et social.

Nous appuyons l'amendement proposé par la délégation soviétique car à notre avis il souligne, et à juste titre, l'importance politique d'un problème dont la signification du point de vue humanitaire ne sera niée par personne, et encore moins par la délégation de la Pologne, pays dont la population a tellement souffert.

Nous nous permettons de faire remarquer que la seconde partie de l'amendement soviétique correspond dans une certaine mesure à une résolution acceptée à l'unanimité par la Première Commission et qui a trait à l'extradition des criminels de guerre. En conséquence, nous estimons que l'Assemblée devrait accepter également le point de vue exprimé dans l'amendement de la délégation soviétique.

Le PRÉSIDENT: La parole est à Mme Roosevelt, représentante des Etats-Unis d'Amérique.

Mme ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) (*Traduction de l'anglais*): A mon grand regret, il faut que je vous prie de consacrer à nouveau du temps à l'examen d'une question qui a fait, au cours de deux semaines, l'objet d'une étude circonstanciée de la part de la Troisième Commission.

Notre accord a été partiel, nous avons abouti à un compromis, et je regrette de devoir prendre la parole contre les orateurs que nous avons entendus ce soir. Je me rends compte que nous nous plaçons à des points de vues différents, et je comprends pourquoi ils ne voient pas la chose de la même manière que je la vois.

Je ne peux pas me souvenir que, depuis la guerre de Sécession, un réfugié politique ou un émigré pour raisons religieuses ait été expulsé de mon pays. Je me souviens bien qu'à cette époque, un de mes ancêtres, venu dans ce pays pour faire de la contrebande par navire pour le Sud, n'a pas bénéficié des mesures d'amnistie; mais autrement, cette question de réfugiés ne m'a jamais préoccupée.

L'Europe a vu se succéder les guerres, les migrations de populations et les changements de souveraineté territoriale. Il est donc légitime que nous abordions le problème d'un point de vue différent. Mais ici, aux Nations Unies, nous nous efforçons d'avoir en toutes choses une conception plus large qui nous permette de tenir compte en premier lieu des droits de l'homme, de ce qui fait l'homme plus libre: j'entends bien l'homme et non pas les gouvernements.

Je crois qu'il est bon de revenir un peu sur ce qui s'est passé au sein de cette Commission. Sur certains points nous sommes d'accord. Le paragraphe c) ii) a été adopté après de longs débats. Il a fallu user de persuasion pour que ceux qui se sont opposés à l'adoption de l'ensemble du

cluded took some persuading before they agreed to paragraph (c) (ii), but they did agree and they also agreed to paragraph (d). Now paragraph (d), it seems to me, fully covers their third paragraph, though it does not say that quislings, traitors and war criminals who are still hiding themselves under the guise of refugees should be returned to their countries immediately.

None of us disagrees that those who had actively taken part against their countries should be returned and punished, but there are differences. Some people fought against the enemies of their country, but are still unwilling to go back because they do not agree with the present government in their countries. That, I think, is something we have to take into consideration; so that I do not think those words should be included. I think that all that we really should say is said in paragraph (d) of the report, which reads:

"Considers that no action taken as a result of this resolution shall be of such a character as to interfere in any way with the surrender and punishment of war criminals, quislings and traitors in conformity with present or future international arrangements or agreements."

I think that covers all that we need to safeguard: the return of the people who should be returned.

Now, let us take the paragraphs that it is proposed to add to this report. The first one is that:

"No propaganda should be permitted in refugee and displaced persons camps against the interests of the Organization of the United Nations or its Members, nor propaganda against returning to their native countries."

The second one, which must be read with the first, says:

"The personnel of refugee and displaced persons camps should, first of all, be comprised of representatives of States concerned, whose citizens are the refugees."

Now I never heard in the Committee the argument that Germans had been found in positions of authority in some of the refugee and displaced persons camps. That is a new argument. Naturally, no German should be allowed to be in that position, but it is fairly easy to find an occasional German in a refugee or displaced persons camp. These camps are, after all, places of refuge for people of many nationalities. They would not be there if they were ready to go back to their countries of origin. Therefore, I think it is fair to suppose that they are not in complete sympathy with the governments that are now in power in their countries of origin.

You must look at things from a wider point of view than the particular point of view that affects you as an individual at the moment. Suppose we turned this argument around, and suppose we said that any Spanish Republicans

rappel et qui ont demandé l'insertion des amendements, approuvent le paragraphe c) ii); mais enfin ils l'ont approuvé, et ils ont également approuvé le paragraphe d). Selon moi, ce dernier couvre en tous points le paragraphe 3 bien qu'il ne stipule pas que les quislings, les traîtres et les criminels de guerre qui se font passer encore pour réfugiés, doivent être renvoyés immédiatement dans leur pays.

Nous sommes tous d'avis que ceux qui ont combattu contre leur pays devraient être renvoyés dans leur pays et châtiés, mais il y a des nuances. Certains, qui ont combattu les ennemis de leur pays, ne souhaitent pas retourner dans leur pays parce qu'ils désapprouvent les gouvernements actuels. J'estime que c'est là un point qu'il ne faut pas perdre de vue; c'est pourquoi, à mon avis, il ne faudrait pas insérer ces mots. Tout ce que nous devons spécifier se trouve au paragraphe d) du rapport qui précise:

"Aucune action entreprise en application de la présente résolution ne devra faire obstacle d'une façon quelconque à la livraison et au châtimement des criminels de guerre, des quislings et des traîtres, conformément aux conventions et aux accords internationaux présents et futurs."

Je crois que cette formule comporte tout ce que nous devons garantir: le retour de ceux qui devraient être rapatriés.

Examinons maintenant les alinéas que l'on propose d'ajouter à ce rapport. Le premier est libellé comme suit:

"Il ne devrait être toléré dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, aucune propagande allant à l'encontre des intérêts de l'Organisation des Nations Unies et de ses Membres ou dirigée contre le retour des réfugiés dans leur pays d'origine."

Le deuxième alinéa qui doit se lire en connexion avec le premier stipule que:

"Le personnel des camps de réfugiés et de personnes déplacées devrait être essentiellement composé de représentants des Etats intéressés dont les réfugiés sont ressortissants."

Au cours des séances, je n'ai jamais entendu dire que dans les camps de réfugiés ou de personnes déplacées on ait confié à des Allemands des postes leur donnant une certaine autorité. C'est là un argument nouveau. Il est évident qu'on ne devrait pas laisser à un Allemand le droit de conserver ce poste, mais il se peut qu'on trouve par hasard un Allemand dans un de ces camps. Ceux-ci sont, après tout, des lieux de refuge pour des personnes appartenant à de nombreuses nations. Ces personnes ne se trouveraient pas dans des camps si elles étaient disposées à retourner dans leur pays d'origine. C'est ce qui me permet de supposer légitimement qu'elles n'approuvent pas entièrement les Gouvernements qui détiennent actuellement le pouvoir dans leur pays.

Mais il faut examiner la question d'un point de vue plus large que celui auquel vous vous placez personnellement, en tant qu'individus. Imaginez que nous renversions les données du problème; disons par exemple que les réfugiés

found in refugee camps should be sent back at once to their country of origin or that they should be put in camps where the personnel was of the present fascist government? Well, it is obvious this is ridiculous, because it is a fascist government. You would not do that.

But there are other things less easy to get over. I happen to come from the United States. I used in the Committee an example. I am going to use it again; it is purely hypothetical. We happen to have an island in the Caribbean called Puerto Rico. Now in Puerto Rico there are several factions. One faction would like to become a State. Another faction would like to be entirely free. Another faction would like to stay just the way they are in their relation to the United States. Suppose, just for the sake of supposing, that we had a refugee camp. We belong to the United States, but are we going to say that the Puerto Ricans who happen to want to be free from the United States shall receive no letters from home, none of their home papers, no letters perhaps from people who have gone to live in other places, or information from other places? I think that we can stand up under having them free to get whatever information comes their way and make up their own minds. They are free human beings.

I think we have shown in the last few days that we do not intend to have refugee camps used as places for political agitation. We will prevent that whenever we discover it. But no propaganda, that is going pretty far.

What is propaganda? Are we so weak in the United Nations, are we as individual nations so weak, that we are going to forbid human beings to say what they think and to fear whatever their friends with their particular type of mind happen to believe in? Surely we can tell them, their own governments can tell them, all we want to tell them. We are not preventing them from hearing what each country wants them to hear, but we are saying, for instance, that in the United States we have people who have come there from war-torn Europe. They are in two different camps. They will write their relatives when they hear they are in different camps in Europe and they may not always say things that are exactly polite or in agreement with the United Nations. They may even say things against the United States, but I still think it is their right to say them and it is the right of men and women in refugee camps to hear them and to make their own decision.

I object to "no propaganda against the United Nations or any Member of the United Nations." It is like saying you are always sure you are going to be right. I am not always sure my Government or my nation will be right. I hope it will be and I shall do my very best to keep it as right as I can keep it and so, I am sure, will every other nation. But there are people who are going to disagree, and I think we aim to reach a point

espagnols qui se trouveraient dans des camps de réfugiés devraient être immédiatement renvoyés dans leur pays d'origine ou bien internés dans des camps dont le personnel appartiendrait à leur gouvernement fasciste actuel. De toute évidence cette hypothèse est ridicule, parce qu'il s'agit ici d'un gouvernement fasciste. C'est une chose que vous ne feriez pas.

Mais il y a des problèmes plus difficiles à résoudre. Je viens des Etats-Unis. Au cours des séances de la Commission, je me suis servie d'un exemple, je vais m'en servir à nouveau; c'est bien entendu une simple supposition. Dans la mer des Caraïbes, nous avons une île qui porte le nom de Porto-Rico. Il y a plusieurs factions à Porto-Rico, l'une souhaite que Porto-Rico devienne un Etat, l'autre désire une liberté complète, la troisième voudrait maintenir le *statu quo* dans les relations avec les Etats-Unis. Supposons, tout à fait gratuitement, que nous ayons établi un camp de réfugiés. Nous appartenons aux Etats-Unis, mais allons-nous dire que les habitants de Porto-Rico qui souhaitent être libérés de la tutelle des Etats-Unis ne recevront pas de lettres de chez eux, pas de journaux, pas de lettres non plus de ceux qui vivent dans d'autres parties du monde et pas d'informations, d'où qu'elles viennent. J'estime que nous pouvons nous permettre de leur accorder la liberté d'utiliser toutes les sources d'information possibles et de se former une opinion, car ce sont des êtres humains libres.

Il me semble que nous avons prouvé au cours de ces derniers jours que nous ne voulions pas faire des camps de réfugiés des centres d'agitation politique. Chaque fois que nous découvrirons semblable situation, nous y remédierons, mais dire: pas de propagande, c'est aller fort loin.

Qu'est-ce que la propagande? Sommes-nous donc si faibles, dans l'Organisation des Nations Unies, si faibles également en tant que nations prises individuellement, qu'il nous faille défendre à des êtres humains de dire ce qu'ils pensent et redouter leurs conceptions personnelles ou celles de leurs amis? Sûrement nous pouvons leur dire et leurs gouvernements peuvent leur dire tout ce qu'il y a à leur dire. Nous n'allons pas les empêcher d'entendre ce que tel ou tel pays veut qu'ils entendent. Par exemple aux Etats-Unis, nous avons des gens qui sont venus de l'Europe ravagée par la guerre. Ils sont dans deux camps différents; ils écriront à leurs parents qui se trouvent dans divers pays d'Europe et il se peut qu'ils ne disent pas toujours des choses polies ou en accord avec les Nations Unies. Ils vont peut-être même dire des choses contre les Etats-Unis, mais je persiste à penser que c'est leur droit de les dire, et que c'est le droit des hommes et des femmes dans les camps de réfugiés de les entendre et de se faire une opinion.

Je m'oppose donc à la phrase: "aucune propagande allant à l'encontre des intérêts de l'Organisation des Nations Unies et de ses Membres". Car elle revient à dire que vous avez la certitude d'avoir toujours raison. Je ne suis pas certaine que mon pays ou mon Gouvernement auront toujours raison. J'espère qu'il en sera toujours ainsi et j'y aiderai de mon mieux; il en est de même, j'en ai la conviction, pour toutes les autres

where we, on the whole, are so right that the majority of our people will be with us. We can always stand having amongst us the people who do not agree, because we are sure that the right is so carefully guarded, and the freedom of people is so carefully guarded, that we shall always have the majority with us.

For that reason I oppose including these amendments in a report which we have to accept, as I consider them to be restrictive of human rights and human freedom.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. McNeil, representative of the United Kingdom.

Mr. McNEIL (United Kingdom): It is with great regret that we too resist the three amendments which Mr. Vyshinsky has urged upon us. I must ask the Assembly to believe that my country has done everything it could reasonably be expected to do to meet the objections on which three speakers have spoken to-night.

There were first of all three separate papers: a comprehensive and exalted one from our Dutch colleague; another from the United States delegation, exhibiting perhaps a little more caution; and it is worth noting that these two papers were presented by two of the most distinguished women delegates of this Conference, whose anti-fascist attitude is beyond doubt or query; and a third paper which was a slim, cautious understatement on this complex problem.

In an attempt to meet the objections of our colleagues of the Soviet Union, the Dutch and ourselves withdrew our papers, hoping we might find a basis of agreement on the United States paper. That, in turn, proved impossible.

The Chairman of the Third Committee, Mr. Fraser, in a further effort, sent this third paper to a sub-committee; and then, after the debate, we have this resolution, which, I suggest, is the minimum consistent with the mandate of the Third Committee and by which every delegate of this Assembly is bound: the mandate which is the Charter of the United Nations.

I want to ask the delegates to look again for a second at the three amendments offered by our Soviet, Yugoslav and Polish colleagues. With the first Mrs. Roosevelt has dealt in a fashion that I cannot emulate. Propaganda is a most subtle and elusive term, and it is because our delegation not only does not know where to draw the line here, but who is to draw the line that, most reluctantly, we have had to decline the Soviet amendment. We tried very hard in Committee to understand and to arrive at a defined machine for doing this job. No definition has been offered, as Mrs. Roosevelt said, and therefore, as a business Committee, we cannot commit ourselves.

The other two propositions we have to reject, because, in Western European thought and in Anglo-Saxon thought we have always based ourselves on this axiom—that you cannot both

nations. Mais il y aura, bien entendu, des gens dont l'opinion sera différent; notre but, c'est de parvenir à un degré de rectitude tel que la majorité de notre peuple se range à nos côtés. Nous pouvons toujours tolérer des contradicteurs parce que nous sommes sûrs de veiller sur le droit et la liberté des peuples avec un soin si grand qu'il nous assurera toujours la majorité.

En conséquence, je m'oppose à l'insertion de ces amendements dans un rapport que nous devons adopter, car j'estime qu'ils restreignent les droits de l'homme et la liberté humaine.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. McNeil, représentant du Royaume-Uni.

M. McNEIL (Royaume-Uni) (*Traduction de l'anglais*): C'est également avec un grand regret que nous nous opposons aux trois amendements proposés par M. Vyshinsky. Je prie l'Assemblée de bien vouloir croire que mon pays a mis tout en œuvre, dans la mesure du possible, en vue de répondre aux objections qui ont fait l'objet des trois discours de ce soir.

Il y a eu tout d'abord trois documents distincts: un document détaillé empreint d'enthousiasme, émanant de la délégation néerlandaise où autre émanant de la délégation américaine où se marque peut-être un peu plus de réserve; il est bon de noter que ces deux documents ont été présentés par deux des délégués les plus éminents de cette Conférence et dont les convictions anti-fascistes ne font aucun doute; enfin, un troisième document succinct, prudent, qui ne faisait pas justice à cette question complexe.

Pour essayer de donner satisfaction à nos collègues de l'Union soviétique, la délégation néerlandaise, et nous-mêmes, avons retiré nos propositions dans l'espoir que le document américain fournirait une base d'accord. Cela s'est avéré également impossible.

Le Président de la Troisième Commission, M. Fraser, dans un effort de conciliation a soumis cette troisième note à un sous-comité. La présente résolution est le résultat des discussions qui ont eu lieu, et, selon moi, cette résolution représente le minimum de ce qu'exige le mandat assigné à la Troisième Commission et qui lie tous les délégués à l'Assemblée: ce mandat, c'est la Charte des Nations-Unies.

Je vous demande d'examiner à nouveau, un instant, les amendements proposés par les délégations soviétique, yougoslave et polonaise. Mme Roosevelt a commenté le premier d'une manière inégalable. La propagande est une notion très subtile et fuyante, et c'est parce que notre délégation ignore non seulement jusqu'où va la propagande, mais qui a qualité pour la délimiter, que nous avons dû avec regret repousser l'amendement soviétique. Nous avons fait tous nos efforts, à la Commission, pour comprendre et arriver à une définition, mais aucune définition n'a été présentée, comme l'a dit Mme Roosevelt, c'est pourquoi comme Comité de travail, nous ne pouvons nous laisser lier par ce texte.

Nous devons rejeter les deux autres propositions parce que, en Europe occidentale et dans le monde anglo-saxon, le droit est fondé sur le principe d'après lequel nul ne peut-être à la fois

be accuser and judge of the one offense or the one person. What is the purpose behind the suggestion that the supervisor might be of the same nationality as the displaced person? I hope I am completely wrong, but it seems to me that there is a grave risk that you thereby tax the zeal of the supervisor and perhaps expect from the displaced person a courage and resolution and ability to withstand which he or she is not likely to display after three or four or five years perhaps trekking across half the Continent of Europe.

Similarly, we find difficulty in this phrase: "quislings, traitors and war criminals who are still hiding themselves under the guise of refugees should be returned to their countries immediately." By whom? Who shall decide? No delegation in this Assembly has at any time displayed any reluctance to use whatever machinery was accepted to hand back these bestial people, if a case was presented against them; and the resolution before the Assembly provides for that, again as Mrs. Roosevelt has said.

Mr. Vyshinsky pointed most carefully and dexterously, as we expect him to do, to the raid by the American Third Army, and argued, if I understood him aright, that this was proof that these arbitrary powers should be taken over. I suggest the very opposite. The raid by the American Third Army proves three things: firstly, that we are above the suspicion that in certain circumstances we shall try to harbour quislings, traitors or war criminals; secondly, that we are getting on with the job and destroying that kind of nest wherever it is established; thirdly, and this brings us back to the resolution, it proves that this Assembly must tell the Economic and Social Council to press on urgently with the task of examining, classifying and determining and providing for the genuine refugee; because as long as there is no classification, as long as there is no identification, as long as proper facilities for the treatment of these poor people are lacking, then it is in these disordered crowds that the criminal will hide. Any boy who ever read Sherlock Holmes knows that if you want to avoid the CID you go to Piccadilly Circus.

I said that this resolution was the minimum which our Committee could offer to the Assembly consistent with our mandate. What is our mandate? It is set out again and again in the Charter of the United Nations. Phrases like "to practice tolerance"; "to reaffirm faith in fundamental human rights"; "in the dignity and worth of the human person"; "in equal rights of men and women and of nations large and small." These are phrases that redeem this collection of words from a barrister's brief or a lawyer's document. These are the lamps that light this Assembly, and there is the mandate from which our Committee could not escape.

Making all reasonable provision, drawing the net of justice as closely as we could, making the

judge et partie dans une même cause. Dans quel but a-t-on suggéré que les contrôleurs devraient avoir la même nationalité que les personnes déplacées? Je voudrais bien me tromper mais j'ai l'impression que vous courez le risque de mettre à rude épreuve le zèle des contrôleurs et que vous vous attendez peut-être de la part des personnes déplacées à un courage, une détermination et une abnégation qui ne se manifesteront probablement pas après trois, quatre ou même cinq années passées à errer à travers la moitié de l'Europe.

La phrase suivante soulève également une autre difficulté: "Les quislings, les traîtres, les criminels de guerre qui se font encore passer pour réfugiés devront être renvoyés immédiatement dans leur pays." Qui doit les renvoyer? Qui doit prendre la décision? Aucune délégation ne s'est jamais opposée à la mise en application d'un mécanisme institué pour renvoyer chez eux ces êtres abjects, s'ils sont mis en cause. Comme l'a exposé Mme Roosevelt, la résolution soumise à l'Assemblée permet de résoudre ce problème.

M. Vychinsky, avec toute l'habileté et la prudence que nous sommes habitués à rencontrer chez lui, a parlé du raid effectué par la Troisième Armée américaine et, si je l'ai bien compris, en a tiré la preuve qu'il fallait reprendre ces pouvoirs arbitraires. Je suggère une solution diamétralement opposée. Le raid effectué par les officiers de la Troisième Armée américaine prouve trois choses: premièrement, que nous ne pouvons être soupçonnés en la circonstance d'essayer de dissimuler les quislings, les traîtres ou les criminels de guerre; deuxièmement, que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour détruire ces foyers d'agitation chaque fois que nous les découvrons; troisièmement, et ce point nous ramène à la résolution, que l'Assemblée doit demander au Conseil économique et social d'activer l'identification, le recensement, la classification et d'assurer la subsistance des réfugiés authentiques. Tant que cette classification et ce recensement n'auront pas été accomplis, tant que nous n'aurons pas les moyens de pourvoir aux besoins de ces malheureux, ce sera dans ces foules amorphes que se cacheront les criminels. Tous les enfants qui lisent Sherlock Holmes savent que pour échapper à la CID il faut aller à Piccadilly Circus.

J'ai dit que cette résolution présente le minimum de ce que notre Commission peut logiquement apporter à l'Assemblée sans dépasser son mandat. Et quel est ce mandat? Il est précisé à de nombreuses reprises dans la Charte des Nations Unies. On le trouve dans les expressions comme "mettre en pratique la tolérance"; "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme"; "dans la dignité et la valeur de la personne humaine"; "dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes ou petites". Ce ne sont pas là des expressions empruntées à une serviette d'avocat ou à un dossier poudreux. Ce sont les lampes qui éclairent cette Assemblée et tel est le mandat auquel notre Commission ne pouvait se dérober.

Tenant compte de tous les facteurs possibles et nous efforçant de ne rien laisser échapper au filet

meshes as small as we could, we still had to affirm that our first job here was not to wreak vengeance but to bring succour; at any rate, my country will not lose sight of that fact; we could not. Tolerance, the right of asylum, these are some of the most precious words in our vocabulary. When toleration, pity and asylum disappear from our tongue, then it will no longer be the English tongue.

Mrs. Roosevelt used an attractive argument in Committee which tempts me to repeat something that has already been said there by me and other people. We are proud of many of the refugees to whom we have given asylum in this country, and there is none of whom I am more proud than a gentleman called Karl Marx. He came and used his brains and our libraries. He produced a system of thought aimed at tearing down the fabric of society which offered him shelter, and which he properly and rightly accepted. I pray that we may not depart from that tradition, and I fear that, if this Assembly loses that colour, that tone, that level in its deliberations and in its decisions, it will be falling short of the Charter upon which we base all our activities.

I began by saying that I regretted that we could not accept amendments. Of course, that is wrong. I regret that I have to oppose our colleagues who worked so zealously and so sincerely in the Committee, but I have no regret that we must oppose and resist their amendment. With great pride we must do so.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Belehraдек, representative of Czechoslovakia.

Mr. BELEHRADEK (Czechoslovakia): I think there is not such a great and fundamental difference in opinion as seems to be emphasized by some of the speakers. I think it is especially necessary for us to be aware of the fact that none of the speakers proposed that the refugees should be sent back to their countries of origin against their political taste and will. As far as I understand it, there has not been any recommendation aiming at forcing the refugees to return to their homes; with the exception of some war criminals and quislings, to which we have all agreed, rules proposed in the report do not apply.

This problem, of course, does not especially concern Czechoslovakia, because practically all our people are already at home. Besides, Czechoslovakia is known to the humanitarians as second to none as an asylum for political refugees through the centuries. Let me remind you that Thomas Mann, before he went to America, was given Czechoslovakian citizenship.

I think that we in Europe have a right to look at things our own way. We have suffered much more than many delegates in this room can imagine. There are delegates in this room who have spent some time in concentration camps, and if they are seemingly less humanitarian, it only

de la justice, dont nous avons rendu les mailles aussi petites que possible, nous devons cependant affirmer que notre tâche primordiale n'est pas la vengeance mais le secours; et cela mon pays, du moins, ne l'oubliera pas: il ne le peut pas. Tolérance, droit d'asile, figurent parmi les mots les plus précieux de notre vocabulaire. Quand tolérance, pitié, asile auront disparu de la langue anglaise, il n'y aura plus de langue anglaise.

Mme Roosevelt a employé à la Commission une argumentation séduisante qui m'incite à répéter quelque chose qui a déjà été dit par moi-même et d'autres personnes. Nous sommes fiers d'un grand nombre de réfugiés à qui nous avons donné asile dans notre pays et il n'en est pas un dont je me sente plus fier qu'un certain M. Karl Marx. C'est dans nos bibliothèques qu'il est venu travailler et penser et il a élaboré un système philosophique destiné à déchirer la trame de la société qui lui avait offert un asile, qu'il avait à juste titre accepté. Je prie pour qu'il nous soit permis de ne pas renoncer à cette tradition et je crains que si cette Assemblée se départissait de ce ton et de cette élévation de vue dans ses délibérations et ses décisions, elle serait indigne de la Charte sur laquelle nous avons fondé notre œuvre.

J'ai dit au début de ma déclaration que je regrettais de ne pouvoir accepter d'amendements. Ce n'est pas exact. J'ai le regret de devoir m'opposer à ceux de nos collègues de la Commission qui ont travaillé avec tant de sincérité et d'ardeur. Je ne regrette pas de devoir faire obstacle à leur amendement. C'est avec une grande fierté que nous devons agir ainsi.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Belehraдек, représentant de la Tchécoslovaquie.

M. BELEHRADEK (Tchécoslovaquie) (*Traduction de l'anglais*): Je ne crois pas qu'il y ait une différence aussi grande, aussi fondamentale qu'il semble entre les opinions de certains des orateurs précédents. Je crois que nous devons tout particulièrement noter qu'aucun des orateurs n'a proposé de renvoyer les réfugiés dans leur pays, contre leur gré et contre leurs tendances politiques. Si je comprends bien, aucune recommandation n'a été présentée tendant à rendre obligatoire le retour des réfugiés dans leur foyer, en dehors de certains criminels de guerre ou de certains quislings, au sujet desquels, nous sommes tous d'accord, les règles proposées dans le rapport ne sont pas applicables.

Ce problème, bien entendu, n'intéresse pas spécialement la Tchécoslovaquie, car, pratiquement, tous ses ressortissants se trouvent déjà dans le pays. En outre, les personnes humanitaires savent que depuis des siècles la Tchécoslovaquie ne le cède à aucun autre pays comme terre d'asile des réfugiés politiques. Qu'il me soit permis de rappeler que Thomas Mann, avant son départ pour les États-Unis, avait été naturalisé citoyen tchécoslovaque.

Nous, Européens, je crois que nous avons le droit de considérer ce problème d'un point de vue qui nous est personnel. Nous avons souffert beaucoup plus que certains délégués qui sont dans cette salle ne peuvent se l'imaginer. Certains des délégués présents ont été enfermés dans des camps

means that they are more on their guard against any possibility of the return of anything even remotely resembling fascism or nazism. They have the future of the United Nations very much at heart when they raise their voices against the considerable remnant of dark forces which, under all possible pretexts, even that of being refugees, is still hoping to disturb the very fundamental objectives for which the United Nations is striving.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Rasmussen, representative of Denmark.

Mr. RASMUSSEN (Denmark): As to the three proposals submitted by the Soviet delegate, I would like to say that the first one, about propaganda, I have no difficulty in accepting, and my delegation is going to vote for it. I pass to the second one, which is worded like this:

"The personnel of refugee and displaced persons camps should first of all be comprised of representatives of States concerned, whose citizens are the refugees."

I should not be able to vote for this paragraph in its present form, but I have some reason to believe that the English wording does not correspond to the thought of the Soviet delegate who drafted it, and therefore I should like to ask Mr. Vyshinsky whether he would be able to accept a slight alteration of the wording so as to make this paragraph read as follows: "personnel of refugee and displaced persons camps should first of all be comprised of persons of the nationality of such refugees," that is to say, we should delete the words "representatives of States concerned, whose citizens are the refugees." If the Soviet delegate is able to accept this modification (or clarification, as I think it is) I, for my part, am able to accept it.

With regard to the third proposal submitted by the Soviet delegate about quislings and traitors, there I would like to say that what I think leads to difficulty in this proposal is the two lines after the term "war criminals." It is not quite clear in the English text how far-reaching this proposal really is, because of the qualifications added to the word "collaboration." It would be much clearer if those two lines were entirely omitted, so as to make the paragraph read as follows: "quislings, traitors and war criminals should not be regarded as refugees who are entitled, etc."

If these two lines were omitted one more main question would be left for consideration, and that is the question as to who should decide whether a refugee is a quisling or a traitor or a war criminal. That is not stated in the text, but as I understand the whole proposal which is to be sent to the Economic and Social Council, and, in particular, the explanation given by the Chairman of the Committee which dealt with these matters, it would be the future international body which would judge whether or not a person, refugee or displaced person, could invoke valid objection against his repatriation.

de concentration et, s'ils sont en apparence moins humains, c'est qu'ils veulent se prémunir contre la possibilité du retour de tout ce qui ressemble, de près ou de loin, au fascisme ou au nazisme. C'est l'avenir des Nations Unies qu'ils ont à cœur lorsqu'ils élèvent la voix contre tous ces restes redoutables des forces obscures qui, sous n'importe quel prétexte, même celui des réfugiés, espèrent encore faire obstacle aux buts que poursuivent les Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Rasmussen, représentant du Danemark.

M. RASMUSSEN (Danemark) (*Traduction de l'anglais*): Au sujet des trois propositions présentées par la délégation soviétique, je n'ai pas de difficulté à accepter le premier amendement concernant la propagande et ma délégation votera en sa faveur. Je ne pourrai, cependant, voter pour le second amendement sous sa forme actuelle:

"Le personnel des camps de réfugiés et de personnes déplacées devrait être essentiellement composé de représentants des Etats intéressés dont les réfugiés sont ressortissants."

Je ne serais pas en mesure de voter pour ce paragraphe, sous sa forme actuelle, mais j'ai des raisons de croire que le texte anglais ne correspond pas à la pensée du délégué de l'Union soviétique qui l'a rédigé et je voudrais demander par conséquent à M. Vyshinsky de vouloir bien accepter une légère modification de rédaction: "Le personnel des camps de réfugiés et de personnes déplacées devrait être essentiellement composé de personnes de la même nationalité que les réfugiés", ce qui comporte la suppression des mots: "des représentants des Etats intéressés dont les réfugiés sont ressortissants". Si le délégué de l'Union soviétique peut accepter cette modification (ou plutôt cet éclaircissement), je serai, pour ma part, en mesure de voter pour ce texte.

Quant au troisième amendement soumis par le délégué de l'Union soviétique sur les quislings et les traîtres, il me semble que la difficulté réside dans le passage qui suit l'expression "criminels de guerre". Dans le texte anglais, on ne discerne pas bien la portée exacte de la proposition à cause des deux lignes caractérisant le mot "collaboration". Le texte serait beaucoup plus clair si ces deux lignes étaient supprimées et si le paragraphe se lisait comme suit: "Les quislings, les traîtres et les criminels de guerre ne devront pas être considérés comme des réfugiés ayant droit, etc."

Même après la suppression de ces deux lignes, il resterait encore une ambiguïté importante sur la question de savoir qui doit déterminer si un réfugié est un quisling, un traître ou un criminel de guerre. Ce point n'est pas précisé dans le texte, mais étant donné que cet amendement tout entier sera renvoyé au Conseil économique et social et compte tenu des explications fournies par le Président de la Commission, qui a étudié cette question, je crois comprendre qu'il appartiendra au futur organisme international de juger si une personne réfugiée ou déplacée invoque des raisons valables pour ne pas retourner dans son pays.

In conclusion, I would like to ask the Soviet delegate whether he would be able to accept these two suggested amendments to the second and third paragraphs of his proposal.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Vyshinsky, representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*Translation from the Russian*): I regret I have to speak a second time and, in particular, to speak against our friends, the representatives of the United States and the United Kingdom. Mrs. Roosevelt, in voicing her objections to the amendments which I submitted on behalf of the Soviet delegation, raised a very important and serious question of principle. Since the question has been raised, I consider it necessary to state my own point of view on the subject.

What is the thesis that Mrs. Roosevelt propounded here? She propounded the thesis of unrestricted freedom—I repeat, unrestricted freedom. I consider this thesis to be incorrect. I consider this thesis to be incorrect first of all because unrestricted freedom does not exist in any country. I consider this thesis to be incorrect because in every society there exists, within certain limits, necessary restrictions of the will of people, restrictions of the actions of people and, above all, not only necessary restrictions of the will and actions of individuals but of whole peoples and whole States as well. For this reason, to say that freedom must be unrestricted and that no restrictions should be imposed on this human freedom in anything, at any time and in any circumstances, is an abstract thesis that is out of touch with the conditions of life and with the interests of life, which has never known such unrestricted potentialities and at the present time, in the existing historic conditions, cannot know them.

It is impossible not to restrict the actions of people, and laws serve this purpose. The purpose of restricting the will of individuals is served in the first place by criminal law, which does not allow everyone to act as he pleases or do whatever he likes, without regard to established laws. The law requires that a man should restrict his will to doing what is permissible according to law; it forbids him to use his will in a way that would conflict with the law.

If you take the other point of view, you would have to proclaim freedom to commit any crime whatever. You could say: Nobody dares hinder me from doing what I wish. My will is unrestricted! So if I wish to rob, I shall rob; if I wish to abuse your confidence, I shall do so, for such is my will, which is unlimited. But this is what is called a crime.

Thus the will of man must be restricted in society, and it is restricted by the will of other people; it is restricted by the interests of society. This is not only the case with regard to individuals in a society of people but also with regard to individual States in the society of States and nations. A State is not free to do all that it wishes. Democratic principles outlaw those States that try to carry on a policy of aggression. It is their will to carry on a policy of aggression,

En conclusion, je demande au délégué soviétique s'il peut accepter ces deux amendements aux deuxième et troisième paragraphes de sa proposition.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Vychinsky, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*Traduction du russe*): Je regrette d'avoir à intervenir de nouveau, d'autant plus que je dois prendre parti contre nos amis, les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni. Mme Roosevelt, en s'opposant ici aux amendements que j'ai proposés au nom de la délégation soviétique, a soulevé une question de principe extrêmement importante et grave. Puisque cette question a été posée, j'estime nécessaire d'exposer, moi aussi, mon point de vue.

Quelle est la thèse que Mme Roosevelt a défendue ici? C'est la thèse de la liberté illimitée, je dis bien—de la liberté illimitée. J'estime qu'elle n'est pas fondée. Je le crois tout d'abord parce qu'il n'existe de liberté illimitée dans aucun pays. J'estime que la thèse n'est pas juste, parce qu'il existe nécessairement dans toute société, dans une certaine mesure, des limites imposées à la volonté des hommes ainsi qu'à leurs actions. De plus, non seulement est-il nécessaire d'imposer des limites à la volonté et aux actions des individus, mais aussi à la volonté et aux actions d'États et de peuples entiers. Par conséquent, dire que la liberté doit être illimitée et qu'on ne peut jamais, en aucun cas, apporter de restrictions à cette liberté humaine, c'est soutenir une thèse abstraite, qui ne correspond ni aux conditions ni aux intérêts de la vie, celle-ci n'ayant jamais connu de possibilités illimitées et ne pouvant pas les connaître davantage maintenant, dans les circonstances historiques actuelles.

Il est impossible de ne pas apporter de restriction aux actions des hommes, et c'est à cela que servent les lois. Cette limitation de la volonté des individus est assurée avant tout par le droit criminel, qui ne permet pas à chacun d'agir comme bon lui semble et de faire tout ce qui lui plaît, sans tenir compte des lois établies. Le droit impose à l'homme de se limiter à ce que la loi permet et tolère; il lui interdit d'employer sa volonté à enfreindre la loi.

Si l'on renonce à ce point de vue, il faudrait proclamer la liberté de tous les crimes. Il faudrait dire: que personne n'ose m'empêcher de faire ce qui me plaît! Ma volonté est illimitée. Donc, si je veux piller, je pille; si je veux abuser de la confiance d'autrui, j'en abuse. Puisque telle est ma volonté et qu'elle est illimitée. Mais c'est cela qu'on appelle le crime.

Ainsi, la volonté de l'individu doit être limitée en société, et elle l'est en effet par la volonté des autres individus et par l'intérêt général. Cela vaut non seulement pour les individus en société, mais aussi pour chaque État dans la société des États et des nations. Un État ne peut pas faire tout ce qui lui plaît. Les principes démocratiques mettent hors la loi des États qui tentent de pratiquer une politique d'agression. Une telle politique a beau correspondre à leur vo-

they wish to do so; but democracy intervenes, calls a halt to such States and either diverts them from the path of aggression into other paths or destroys them. That is what happened to Hitler's State.

Democracy in itself is the restriction of tyranny; there can be no democracy that would tolerate what tyrannical regimes wanted to permit themselves and did permit themselves in history. Democracy is a restriction of tyranny. This is a law, and whoever fails to see this makes a great political mistake.

Such is the principle involved here; it is one which denies the unrestricted freedom of individuals and individual States. The interests of society or of a union, or of an organization such as the United Nations, entail as a law, as an insuperable requirement of life, the restriction of the freedom of action and the freedom of will of those whom it concerns; otherwise there cannot be any society or any union of societies or of States. The principle of the unrestricted freedom of the will of man cannot exist and has never existed in history. Such is the question of principle; but is it necessary to examine it on such a high level of principle as that to which attempts have been made to raise this question here? I do not think so, as the question is in reality much more simple.

I will try to explain in a few words how I understand the issue. Actually, it is not a question of depriving anyone of freedom to carry on propaganda. It is not at all a question of restricting, in general, freedom of speech or of the press or of propaganda. The question is quite different; it is that this propaganda should not be directed towards such matters as might involve a crime against the United Nations, a crime against one or other individual country, as a Member of the United Nations. That is the issue about which we are speaking, and it is perfectly correct that this is so, because it is impossible to solve the question in an abstract fashion as Mrs. Roosevelt and Mr. McNeil tried to do. They tried to solve this question in an abstract fashion, without regard to reality. Now, in reality, there are camps in which thousands and sometimes tens of thousands of men are gathered together, and the minds and souls of these men are being influenced day by day, a systematic agitation is being carried on to set them against their native land, their native country. Yugoslav fugitives are being subjected to agitation to set them against Tito and the Yugoslav Republic. Polish refugees and emigres are being set against the present Polish Government, which has been recognized by the three Great Powers and their friends. Our concern is not to permit such malicious and criminal propaganda. It is nothing short of the perpetration of a crime, because it is incitement to crime.

There has been talk here about judges and accusers. I too wish to say something about that. There are laws in which incitement to commit crimes is deemed a penal offense. We do not say that any preacher should be forbidden to go into the camps and do his preaching. What we are talking about is the systematic work which is

lonté et à leurs désirs, la démocratie intervient, elle les arrête, elle les détourne des voies de l'agression vers d'autres voies, ou bien elle les anéantit. C'est ce qui est arrivé à l'Etat hitlérien.

La démocratie est par essence une limitation de la tyrannie; il ne peut y avoir de démocratie qui puisse tolérer ce que voulaient se permettre et se sont permis dans l'histoire les régimes tyranniques. La démocratie est une restriction apportée à la tyrannie. C'est une loi et ceux qui ne l'aperçoivent pas commettent une grave erreur politique.

C'est ainsi que la question se pose en principe, et cela exclut la liberté illimitée des individus et des Etats. Les intérêts de la société ou de la fédération, ou d'une organisation telle que les Nations Unies comportent, conformément à une loi et aux exigences imprescriptibles de la vie, la restriction de la liberté d'action et de volonté des intéressés. Autrement, il ne pourrait y avoir ni société, ni union de sociétés, ni unions d'Etats. Le principe d'une liberté illimitée de la volonté de l'homme ne peut exister et n'a jamais existé dans l'histoire. Telle est la question de principe. Toutefois, y-a-t-il lieu d'examiner la question sur un plan si élevé, comme on a tenté de le faire ici? Je ne le pense pas, car en réalité l'affaire est beaucoup plus simple.

Je vais tâcher d'expliquer en deux mots la façon dont je l'entends. Il n'est pas question de priver qui que soit de la liberté de faire de la propagande; il n'est pas du tout question de restreindre en général la liberté de parole, de presse ou de propagande. Il s'agit de tout autre chose; il s'agit d'empêcher que cette propagande n'encourage des initiatives susceptibles de se transformer en crime contre les Nations Unies, en crime contre tel ou tel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est uniquement de cela qu'il s'agit, et il est tout à fait juste qu'il en soit ainsi, parce qu'il est impossible de résoudre la question d'une façon abstraite, comme Mme Roosevelt et M. McNeil ont tenté de le faire ici. Ils ont voulu trouver une solution abstraite sans tenir compte de ce qui existe en réalité. Cette réalité, la voici: Il y a des camps où des milliers d'hommes, parfois des dizaines de milliers, sont rassemblés; de jour en jour on soumet leurs cerveaux et leurs esprits à une propagande systématique qui tend à les dresser contre leur propre pays, contre leur propre patrie. On provoque parmi les réfugiés yougoslaves l'agitation contre Tito et la République de Yougoslavie; on dresse les réfugiés et les émigrants polonais contre le gouvernement actuel de la Pologne, pourtant reconnu par les trois grandes Puissances et leurs amis. Il s'agit de ne pas tolérer cette propagande subversive et criminelle. Elle équivaut à un crime, puisqu'elle constitue une incitation au crime.

On a parlé ici de juges et de procureurs. J'ai moi aussi quelques mots à dire à ce sujet. Il existe des lois selon lesquelles l'incitation au crime constitue un crime punissable. Nous ne disons pas qu'il faut interdire aux prêcheurs de venir dans les camps et de faire leurs prêches; nous parlons de l'effort systématique qui s'exerce

being carried on in these very camps to poison the souls and minds of these unfortunate men so as to thwart them in their natural aspiration and legitimate desire to return to their native country. We know that among these thousands of men there are hundreds, and among these tens of thousands there are thousands of deceived, frightened and terrorized men, terrorized by these bands of fascists, who skilfully avail themselves of democratic principles as a disguise.

Did not Hitler, in building his sanguinary den of fascist robbers, call his State a National Socialist State? Did he not thereby try to deceive and did he not succeed in deceiving millions of men, and far from stupid ones? Was there anything of the German nation in that State? Was there anything socialist in the real, deep sense of the word? It was a mockery of socialism! I do not think we shall disagree on that point in this distinguished Assembly. It was a veritable mockery of the interests of the people, and I do not think we shall disagree about that either. Nevertheless this did not stop Hitler, Goering, Hess, Ribbentrop and all his agents, from the big bandits to the little ones, from using skilfully and systematically, day by day and hour by hour, our slogans, the slogans of socialism, the slogans of nation and freedom, that freedom, of course, which, it is alleged, should never be restricted.

Mr. McNeil said that the most precious words in our vocabulary—tolerance, right and pity—may disappear if we follow the path which allegedly, our modest amendment opens. I would ask Mr. McNeil whether it ought not to be said that we had too much tolerance in the past and that we paid too high a price for it. Both the British people and other peoples, and the Soviet people in particular, paid too high a price for this tolerance, with which it is now desired to cloak fascist propaganda, the right to carry on fascist propaganda. We do not want such tolerance. We are apprehensive of such tolerance. We decline such tolerance. It is costing us very much in blood and lives. 1,700 of our towns have been destroyed; tens of thousands of our villages have been destroyed and laid in ashes; millions of our people have perished; whole areas of our country are now a wilderness after the advance and withdrawal of Hitler's armies, and it was fortunate that they were obliged to withdraw. We no longer want to show such tolerance, which leads to the growth of Hitlerism, as it already did once before and is clearly recorded in history under the name of Munich!

Mr. McNeil said that he did not even understand what was meant by this propaganda. I think it is quite easy to understand what this propaganda is. But to make it more comprehensible, we are prepared to say that it is hostile propaganda that should not be allowed. Perhaps this will be more comprehensible. This will meet our requirements. Something was also said here about not liking the suspicion that somebody was harbouring quislings. Why talk about suspicion? One should not keep on placing every question

dans ces mêmes camps afin d'empoisonner le cerveau et l'esprit de ces malheureux et d'y étouffer le désir naturel et légitime de rentrer dans leur patrie. Nous savons que parmi ces milliers et dizaines de milliers d'hommes il en est respectivement des centaines et des milliers qui sont dupés, intimidés, terrorisés par les bandes fascistes; celles-ci exploitent habilement les principes démocratiques pour masquer leurs agissements.

Hitler, en construisant le repaire sanglant et criminel du fascisme, ne lui-a-t-il pas donné le nom d'Etat national-socialiste, n'a-t-il pas essayé de tromper des millions de gens qui n'étaient pas tous des imbéciles, et n'y-a-t-il pas réussi? Le peuple allemand y était-il donc pour quelque chose, dans cet Etat? Y avait-il quelque chose de socialiste, au sens véritable et profond du mot socialisme? Ce n'était qu'une parodie du socialisme! Je pense que dans cette Assemblée respectable il n'a pas de divergences de vues sur ce point. Le régime hitlérien bafouait les intérêts des peuples et là-dessus aussi nous tomberons tous d'accord. Cependant, cela n'a pas empêché Hitler, Goering, Hess, Ribbentrop et tous leurs acolytes, tous ces bandits grands ou petits, d'utiliser habilement, systématiquement, sans répit, jour après jour, heure après heure, tous ces mots d'ordre qui sont les nôtres, les mots d'ordre du socialisme, de la nation, de la liberté, de cette même liberté que, prétend-on, on ne devrait jamais limiter.

M. McNeil a dit ici même que les mots les plus précieux de notre vocabulaire—les mots de tolérance, de droit et de pitié—risquent de disparaître si l'on s'engage dans la voie qu'ouvre selon lui notre modeste amendement. Je me demande si M. McNeil n'aurait pas dû dire que dans le passé nous avons fait preuve de trop de tolérance, et que nous l'avons payée trop cher; que le peuple britannique et les autres peuples, particulièrement le peuple soviétique, ont payé trop cher cette tolérance, à l'abri de laquelle on veut maintenant permettre au fascisme de continuer sa propagande. Nous craignons une telle tolérance, nous n'en voulons pas, nous y renonçons. Elle nous coûte très cher, en sang et en vies humaines; mille sept cents de nos villes ont été détruites; nous avons eu des dizaines de milliers de villages ruinés et réduits en cendres, et nous avons perdu des millions d'hommes; des régions entières de notre pays ont été transformées en désert par l'invasion et la retraite des hordes hitlériennes—encore est-ce heureux qu'elles aient dû battre en retraite. Nous ne voulons plus faire preuve d'une tolérance qui mène à l'hitlérisme, qui, une fois déjà, y a abouti et restera dans l'histoire de l'Europe sous le nom de Munich!

M. McNeil a dit ne pas même comprendre de quelle propagande il s'agissait. J'estime qu'il est pourtant très facile de comprendre ce qu'est cette propagande. Mais pour nous expliquer plus clairement, nous sommes prêts à dire que la propagande à ne pas tolérer, c'est la propagande ennemie. Cette expression sera peut-être plus compréhensible et pourra nous satisfaire. On a dit également ici que le soupçon d'abriter des quislings ne pouvait que déplaire. Pourquoi donc faut-il parler de soupçon? Il ne faut pas pro-

of principle or every practical question in the light of suspicion. It reminds me of a story (I do not know how true it is) of the days of the Congress of Vienna. It is said that when Talleyrand's death was announced, a diplomat, who heard about it, asked: "But what were Talleyrand's real intentions?" This is what this constant talk about suspicions leads to, the atmosphere that is constantly created when people are always seeing suspicions. I would prefer to return this question of suspicion to the speaker who raised it here.

Finally, I come to the last question. Mrs. Roosevelt asked here whether the matter might not be turned round in such a way that the Spanish Republicans would have to be handed over to Franco in accordance, it is alleged, with the Soviet delegation's version of this question. There is some misunderstanding. Nobody puts the question in this way and, of course, it is impossible to do so. In the first place, the resolution itself of the Third Committee guards against such a proposal by the fact that clause (ii) clearly states under what conditions demands for the handing over of refugees may or may not be made, in cases where there are no special agreements between the States. In the second place, how can one raise the question of handing the Republicans over to Franco? To understand freedom in that way would be to go to the extreme limit. And we do not advise anybody to go as far as that. Thus, we again place before the General Assembly the question of not permitting in refugee camps hostile propaganda aimed at preventing the return of these refugees to their own country. We consider this to be a just, legitimate and fully democratic requirement.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Fraser, representative of New Zealand.

Mr. FRASER (New Zealand): I deeply regret these differences of opinion and the elusiveness of some of the matters that have to be discussed, because they are difficult. The question was discussed, I think, for four days in the full Committee, three days before the Sub-Committee took up the work, one after the report of the Sub-Committee, and then the report was adopted. We had three meetings, I think, of the Sub-Committee.

In the Sub-Committee the delegates for the Soviet Union and Yugoslavia supported the proposed amendments. In the full Committee the overwhelming majority supported the report as it is, and not a word, except the dialectical discussion about complete freedom, has been said to-night that is any different from what was said in the Committee.

I am not going into the question of complete freedom at any length because there is no such thing as absolute freedom; we all agree with Mr. Vyshinsky in that. It is an echo of past decades, when anarchism, or philosophic anarchism, against the working of the democratic State was

noncer ce mot à propos de chaque point de principe ou de chaque question d'ordre pratique. Cela me rappelle une anecdote (je ne sais si elle est authentique) de l'époque du Congrès de Vienne. En apprenant la mort de Talleyrand, un diplomate s'exclama: "Mais quelles étaient les intentions véritables de Talleyrand?" Voici à quoi mènent la hantise du soupçon, l'atmosphère constante de suspicion. Cet argument du soupçon, je préfère le renvoyer à celui qui l'a employé ici.

Enfin, dernière question: Mme Roosevelt a dit ici qu'on pourrait présenter l'affaire de telle sorte qu'il y aurait lieu de livrer les républicains espagnols à Franco pour se conformer à la thèse soutenue par la délégation soviétique. C'est un malentendu. Personne ne pose la question de cette façon et ne saurait la poser. Premièrement, la résolution de la Troisième Commission pare à une telle interprétation, puisque le point ii) précise clairement les conditions dans lesquelles on peut exiger l'extradition des réfugiés au cas où il n'existe pas d'accords particuliers entre Etats. Deuxièmement, comment peut-on soulever la question de livrer les républicains à Franco? Cette conception de la liberté serait évidemment abusive: je ne la conseille à personne. Nous proposons donc une fois de plus à l'Assemblée générale de ne pas tolérer dans les camps de réfugiés une propagande hostile, ayant pour but d'empêcher le retour de ces réfugiés dans leur patrie. Selon nous, c'est là une demande juste, légitime et parfaitement démocratique.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Fraser, représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. FRASER (Nouvelle-Zélande) (*Traduction de l'anglais*): Je regrette infiniment les différences d'opinion qui se sont manifestées et le caractère imprécis de certaines questions qui ont été discutées et qui sont difficiles. Le problème a été débattu, je crois, pendant quatre jours, en Commission plénière: trois jours avant que la Sous-Commission ne s'en occupât et un jour après que la Sous-Commission eut fait son rapport; puis le rapport a été adopté. La Sous-Commission, je crois, a siégé trois fois.

Durant la discussion en Sous-Commission, les délégués de l'Union soviétique et de la Yougoslavie ont soutenu les amendements proposés. En séance plénière, une majorité écrasante de la Commission a soutenu le rapport tel qu'il était présenté et, à l'exception de la discussion dialectique sur l'expression de liberté complète, les paroles qui ont été prononcées ce soir ne diffèrent en rien de celles qui ont été dites au sein de la Commission.

Je ne m'étendrai pas sur la question de la liberté totale, car cette liberté absolue est un mythe; nous sommes tous d'accord sur ce point avec M. Vyshinsky. Cette idée est un souvenir des années passées lorsque l'on opposait l'anarchisme, ou l'anarchisme philosophique, au fonc-

discussed; and if anything has been proved in our lifetime it is that the ideals, if they were ideals, of men like Kropotkin and Bakunin are hopelessly obsolete and out of date and cannot be put forward as even possible or practicable in a world that we can imagine for centuries and centuries to come. Therefore, we all know that absolute freedom is something not even worth talking about, because the freedom to commit crime, the freedom to ignore sanitation, the freedom to do a thousand and one things that will impinge on the freedom of your neighbours, is not permitted in a democratic State. It is different, and it is very precious, to give every citizen the maximum freedom consistent with the freedom of all other citizens: that is a very precious possession. It was one of the great philosophers of the United States, of Mrs. Roosevelt's country, Ralph Waldo Emerson, who said,

"What avail
The plough or sail
Or land or life
If Freedom fail?"

Freedom is the reality and freedom has to be safeguarded, and in this period of anxiety (and in a moment or two I will give it full measure of sympathy and I hope protection) that the international Organization that is to be set up shall protect us from the danger of plots from propaganda leading to plots against any of our nations, this is not the way to do it. We have to be very careful that in our anxiety to preserve the structure of our respective countries (and that is an anxiety that we all feel) we do not raise up bogeys and magnify fears and become afraid of fear itself. If there is one contribution that President Roosevelt gave to the world, when the world was sunk in the depths of depression and despair, it was not to fear fear.

We are in danger of fearing fear to-night, in raising up a system that will inevitably prove tyrannical to the masses of the people of the world. We have to watch that. After all, what does economic freedom mean? What do the ideals of any given country mean but that, by giving better economic and social conditions, you are giving greater freedom of expression and freedom of thought, indeed, the four freedoms: freedom of speech in all its varieties; freedom of religion; freedom from fear; and freedom from want. Surely we have to be careful that by, building up protection against the shadow of fear and threats, we are not losing the substance of freedom that the world fought for and that millions died for.

After all, what is the actual position? This report says that the question is an international one. This report recommends, and I hope the Assembly will recommend, that a special committee of the Economic and Social Council be set up to deal completely, entirely, effectively and efficiently with this problem. We cannot lay down all the instructions that may be necessary for that international body or for the Economic and Social Council, because, finally, the Assembly will be the authority to say whether the plans made,

tionnement de l'Etat démocratique. Si tant est que l'on puisse prouver quelque chose à notre époque, la preuve est faite que les idéals, à supposer que ce fussent des idéals d'hommes tels que Kropotkine et Bakounine, sont irrémédiablement périmés, désuets et inapplicables dans le monde tel que nous pouvons l'envisager pour des siècles et des siècles. Il est donc inutile de parler de liberté absolue puisque l'Etat démocratique n'accorde pas la liberté de commettre un crime, la liberté de passer outre aux mesures d'hygiène, la liberté de faire mille et une actions qui porteraient atteinte à la liberté d'autrui. Par contre, accorder à chaque citoyen le maximum de liberté compatible avec celle des autres citoyens est autre chose et constitue un bien précieux. L'un des plus grands philosophes des États-Unis, compatriote de Mme Roosevelt, Ralph Waldo Emerson, disait :

"A quoi bon la charrue ou la voile,
La glèbe ou la vie,
Si nous n'avons la liberté."

La liberté est la réalité et nous devons la sauvegarder. Dans la période d'inquiétude que nous traversons (à laquelle j'accorderai dans un moment toute ma sympathie et, j'espère, toute ma protection), et où nous devons compter sur une organisation internationale pour nous protéger contre le danger de complots nés de la propagande qui ourdit des intrigues contre tel ou tel pays, ce n'est pas le bon moyen d'y arriver. Nous devons faire grande attention dans notre anxiété de préserver la structure de nos pays respectifs (anxiété que nous éprouvons tous) à ne pas créer des épouvantails, exagérer nos craintes et avoir peur de la peur elle-même. S'il y a un service que le Président Roosevelt a rendu au monde, lorsque le monde était plongé dans des abîmes de dépression et de désespoir, ce fut de ne pas avoir peur de la peur.

Nous côtoyons ce danger ce soir en instaurant un système qui s'avérera inévitablement tyrannique vis-à-vis des masses populaires mondiales. Nous devons y veiller. Après tout, qu'est-ce que la liberté économique? N'est-ce pas l'idéal de n'importe quel pays, en développant des conditions économiques et sociales meilleures, de procurer une plus grande liberté d'expression, une plus grande liberté de pensée, les quatre libertés, en vérité: jouir de la liberté de parole sous toutes ses formes et de la liberté de religion, être affranchi de la peur et du besoin? En vérité, tout en assurant notre protection contre le fantôme de la peur et ses menaces, nous devons éviter de perdre la substance même de cette liberté pour laquelle le monde a combattu et pour laquelle des millions d'êtres humains sont morts.

Après tout, quelle est la situation réelle? Le rapport qui nous est présenté montre que cette question est internationale. Ce rapport recommande, et j'espère que l'Assemblée recommandera également, la création, au sein du Conseil économique et social, d'une commission spéciale chargée d'étudier ce problème d'une façon efficace et complète. Nous ne pouvons pas formuler toutes les directives nécessaires pour cet organisme international, ni pour le Conseil économique et social, puisqu'en fin de compte c'est

whether the rules adopted, or whether the measures taken, are right, just and adequate—and I emphasize right and just as well as adequate. There is no need for this body, this Assembly at this moment (that was the opinion of the Committee) to give every detailed instruction about what ought to be done. The Committee will deal with that; this international body will have full power to deal with the circumstances in any place, in any country, in any camp at any time; and we have to beware, if we adopt this, lest, instead of being here at the birth of the United Nations, we are attending the funeral of liberty and freedom. We have to be very careful about that.

Now the first amendment does endeavour to deal with a position that cannot be dealt with effectively except at any particular spot on the merits of the situation at any particular moment when danger occurs.

Everybody agrees that the American Third Army did a right job and a good job and a just and proper job when it stopped those in Yugoslavia who were conspiring against Poland the other day. There is no question about that at all. And it shows, and I would cordially agree, that so long as we are banded together as the United Nations we have to be careful. Some countries have been accused of being fascist countries, some even among the United Nations, whose nationals have escaped to other countries and who are now carrying on propaganda concerning what they consider to be a tyrannical regime. They may be refugees. Are we to say to them, "Your fundamental freedom of expression of your opinion about the government of what was your own country is to be taken away"? I do not think the United Nations fought for that; I do not think that for one moment. I believe we did fight for freedom and the maximum of freedom in all circumstances.

Now where does propaganda, where does discussion become a danger and a menace to countries? I will give one example to show how difficult the problem is. I saw laid out on the slopes of Cassino, where our men had been sacrificed by the hundred, shortly after Cassino was taken, the corpses of brave Polish soldiers, as brave as the soldiers of my own country, of Britain, of America, of Russia, of China, of any country. They did all they could do, they gave their lives for freedom, and their comrades are there still. Surely their use as a military force must end. They cannot go on. They cannot be under officers who may be perpetually hostile to Poland. That cannot go on, and it is a problem which no doubt is engaging the attention of the Allies now, for all I know, and surely it must be. When those men who have fought for our freedom are disbanded, and go into a camp, are we going to say to them that their opinions, their freedom of opinion and thought, must now be forsaken and forbidden to them? The thing is unthinkable and untenable. But the problem is not for us. We have laid down the principles, and they are wide principles. We have to operate them, but if in the

l'Assemblée qui aura l'autorité pour déclarer si les plans préparés, les règles adoptées et les mesures prises sont bonnes, justes et utiles—je souligne bonnes et justes aussi bien qu'utiles. Notre Assemblée, à l'heure actuelle (c'était l'avis de la Commission) n'a pas à préciser dans le détail des directives sur ce qu'il est nécessaire d'accomplir. La Commission s'en occupera; cet organisme international aura tout pouvoir pour s'occuper des conditions qui existent en tout lieu, en tout pays, sous tout régime et à tout moment; et nous devons être prudents, en adoptant ce projet, car il se pourrait qu'au lieu de fêter la naissance des Nations Unies, nous assistions au contraire aux funérailles de la liberté. Nous devons surveiller cela très soigneusement.

Le premier amendement vise une situation qui ne peut être traitée efficacement que sur place et d'après les circonstances du moment où le danger se présente.

Tout le monde est d'accord pour dire que la Troisième Armée américaine a accompli son devoir correctement en arrêtant en Yougoslavie, il y a quelque temps, ceux qui conspiraient contre la Pologne. Il n'y a pas de doute là-dessus. Et cela prouve, et j'en suis bien d'accord, que tant que nous marcherons la main dans la main comme des Nations Unies, nous devons encore faire très attention. L'on accuse d'être des pays fascistes certains Etats, dont quelques-uns même font partie de cette Organisation, dont des ressortissants ont fui vers d'autres pays et maintenant font de la propagande contre ce qu'ils considèrent comme un régime tyrannique. Ce sont peut-être des réfugiés. Allons-nous leur dire: "La liberté fondamentale que vous aviez d'exprimer votre opinion sur le gouvernement de ce qui était jadis votre pays va vous être retirée"? Je ne crois pas le moins du monde que les Nations Unies se soient battues pour en arriver là. J'ai l'assurance que nous nous sommes battus pour la liberté, pour le maximum de libertés en toutes circonstances.

La question se pose à présent de savoir à partir de quel point la propagande et la discussion deviennent un danger et une menace pour les pays. Je vous donnerai un exemple afin de montrer combien ce problème est difficile. J'ai vu, sur les pentes du Mont Cassin où nos soldats sont tombés par centaines, peu après la prise de cette position, les cadavres de vaillants soldats polonais, aussi braves que les soldats de mon pays, de Grande-Bretagne, d'Amérique, de Russie, de Chine, de n'importe quel pays. Ils ont tout donné, ils ont donné leur vie pour la liberté et leurs camarades sont encore près d'eux. Bien sûr, il ne faut plus les faire servir dans une force armée. Cela ne se peut pas. Ils ne peuvent être commandés par des officiers qui peut-être ne cessent pas d'être hostiles à la Pologne. Il faut que cela cesse et c'est un problème qui, sans doute, retient l'attention des Alliés à l'heure actuelle, si je suis bien renseigné, et c'est nécessaire, bien sûr. Mais, lorsqu'ils seront démobilisés, lorsqu'on les enverra dans des camps, allons-nous dire à ces hommes qui se sont battus pour notre liberté qu'ils seront privés de leur liberté d'opinion et de pensée? Ce serait inconcevable et

operation it is found that any refugee camp is a nest of intrigue, that it is a nest of conspiracy against another country, then it would be the plain duty of this international body to stop them, but not for expressing their opinion that the government of their country is a wrong government.

I am sorry to say that, in New Zealand, a lot of people think our government is a wrong government. I know they ought not to say that; I know they ought not to oppose it; I know they ought to agree with everything that we say and everything we do and give us a hundred per cent vote; but they will not in New Zealand. They have got into the habit of thinking for themselves and voting for themselves, and voting against us as well as for us. That is an inherent right to which that we have been born and brought up. We cannot possibly agree to have that superseded because we are going to hand out a crust of bread to unfortunate people who have lost their country.

What would have happened in the history of the world without tolerance? It was not tolerance that brought the world to the pass it is in. It was not tolerance that brought the war, but intolerance, tyranny, the deification of the State and the State personified in one man. The doctrine of Mussolini was that he was going to preside at the burial of the corpse of Liberty. It was his corpse that was buried, only not soon enough. That is my honest sentiment about him. I do not want to say a word for those criminals who plunged the world into war and did such terrible things, with their deification of the State as opposed to the human individual, and the trampling underfoot of human rights. I would not even have given a trial to some of those criminals that are on trial at Nuremberg today. Everybody knows they are guilty. They are self-professed criminals and should have been got rid of before. That is my personal opinion. That does not matter.

The point that I am concerned about is that we should not stifle honesty of thought even in a dispossessed person, even in people who have left their country and who have dared to oppose a government in that country, to say that that government is not a good government, to say that it ought to be displaced, and who express their belief that they could have a better government. Why, that has been the privilege of refugees throughout the centuries, refugees like Garibaldi and Mazzini, refugees who have come from Spain, who have come from Germany, who have come from France, when autocracy was in power there. No country that has gloried in the liberty of the free countries can possibly be a party to anything that will prevent the exercise by every human being, as an essential part of the dignity of the person and of human rights, of his claim

impossible. Pour nous, il n'y a pas de problème. Nous avons posé des principes qui sont très larges. Nous devons les mettre en action. Mais, si nous nous apercevons alors qu'un camp de réfugiés est un véritable nid à complots contre un autre pays, alors cet organisme international aura le devoir pur et simple d'y mettre le holà, mais non pour le motif que ces gens expriment l'avis que le gouvernement de leur pays est un mauvais gouvernement.

Je dois avouer qu'en Nouvelle-Zélande nombre de gens pensent que notre gouvernement est un mauvais gouvernement. Je sais bien qu'ils ne devraient pas parler ainsi; je sais qu'ils ne devraient pas s'opposer au gouvernement; je sais qu'ils devraient se trouver en plein accord avec tout ce que nous disons et tout ce que nous faisons et nous soutenir en votant à cent pour cent pour nous. Mais c'est ce que les gens ne veulent pas faire en Nouvelle-Zélande. Ils ont l'habitude de penser par eux-mêmes, de voter à leur idée, et de voter aussi bien contre nous qu'en notre faveur. C'est là un droit que nous avions en naissant et dans le respect duquel nous avons été élevés. Il nous est impossible d'admettre que ce droit puisse être aboli, parce que nous allons tendre un morceau de pain à des malheureux qui ont perdu leur patrie.

Quel aurait été le cours de l'histoire du monde si la tolérance n'avait pas existé? Ce n'est pas la tolérance qui a conduit le monde où il en est. Ce n'est pas la tolérance qui nous a amené la guerre, mais l'intolérance, la tyrannie, la déification de l'Etat et la personnification de l'Etat dans un seul homme. La doctrine de Mussolini était qu'il présiderait aux funérailles du cadavre de la liberté. En fait, c'est son corps à lui qui a été enterré, et malheureusement pas assez tôt. Tel est, très sincèrement, mon sentiment à son égard. Je n'entends nullement dire la moindre parole en faveur des criminels qui ont plongé le monde dans la guerre et qui ont commis de telles atrocités en déifiant l'Etat au détriment de la valeur de la personne humaine et en piétinant ses droits. Personnellement, je n'aurais même pas traduit en justice ces criminels qu'on juge aujourd'hui à Nuremberg. Tout le monde sait qu'ils sont coupables. Ils se sont eux-mêmes désignés comme criminels et on aurait dû se débarrasser d'eux bien avant. Tel est mon point de vue personnel, mais ceci a peu d'importance.

Le problème qui me préoccupe est le suivant: nous ne devons porter atteinte à la liberté de pensée d'aucune personne, même dépossédée, même de gens qui ont quitté leur pays, qui ont osé exprimer des vues contraires à leur gouvernement, déclarer que ce gouvernement n'était pas bon et qu'il devait être renversé, et affirmer leur foi dans la possibilité de choisir un meilleur gouvernement. Cela n'a-t-il pas été le privilège des réfugiés à travers les siècles, de réfugiés comme Garibaldi et Mazzini, de réfugiés venus d'Espagne, d'Allemagne, de France, à l'époque où le pouvoir autocratique y sévissait? Aucun pays qui a joui de la glorieuse liberté dévolue aux pays libres ne saurait admettre une disposition qui restreindrait les droits propres à chaque être humain, partie essentielle de la dignité de la personne humaine et des droits de l'homme, je veux

to human rights; nobody can be a party to preventing him from enjoying the four freedoms.

Nobody can point out, in a general resolution, where propaganda is political controversy and allowable and fair, where it is an attempt to convince other people that they are wrong and that they should accept the policy and the principles of the politics of the person advocating them, and where it develops into active, vicious and malicious conspiracy against the country of their origin. It cannot be done; it could not be done in the Committee; it could not be done in the Sub-Committee; it cannot be done in the Assembly. It can only be done by those administering, at present, the military forces of the United Nations and, afterwards, by those who will be operating the administration of the international organization to be set up.

That is number one. I come now to number two, and here I pay tribute to the dialectical ability with which Mr. Vyshinsky spoke so eloquently. I followed his remarks with great interest and pleasure from the intellectual point of view. But number two is almost appalling.

The conception that refugees who are opposed to the government of their country should be put under the subjection of those to whom they are opposed does not bear a moment's examination. No men who believe in freedom could possibly agree to that. I agree that we should give the right to the government of the country of origin to go into the camp to tell the people that they are wrong, that they will be safe in their own country, and happy and successful there. That should be done. There is no doubt that in the world to-day there is propaganda against going back to their own country, and it may be hopelessly wrong propaganda; but surely the way to correct that propaganda is to give the facts. The whole conception of care for the refugees is that they should have as good conditions as possible to live in for as short a time as possible. And here I would say that I agree entirely with Mr. Vyshinsky that people who do not want to go back to their own country are better out of it; and I certainly agree that if we of the United Nations undertake the responsibility for them we should not pay for propaganda or for the means of conspiracy against their own countries. But, when it comes to setting their opponents over them and placing them at the mercy of those who are opposed to them, the United Nations surely cannot stand for that.

In regard to the third amendment, I submit that that amendment is not necessary, because it has already been clearly pointed out that the quislings and the war criminals and collaborators have no standing. It has been agreed amongst the United Nations that if these traitors are discovered they are to be handed back to the coun-

dire son droit de jouir des droits de l'homme. Personne ne devrait prêter son concours afin de l'empêcher de jouir des quatre libertés.

Personne ne saurait définir, dans un texte de résolution générale, quand la propagande est une controverse politique et par conséquent permise et décente, quand elle est une tentative pour convaincre d'autres personnes de leur erreur et les amener à accepter la politique et les principes politiques de celui qui plaide sa cause, et quand, au contraire, elle devient un complot contre la patrie, acte parfaitement conscient et intrinsèquement mauvais. Cette distinction ne peut être établie. Il n'a pas été possible de le faire au sein de la Commission; il en a été de même à la Sous-Commission; il est impossible d'y arriver à l'Assemblée. Cette distinction ne peut être faite que par ceux qui ont la charge de l'administration, à l'heure actuelle les forces militaires des Nations Unies et, plus tard, ceux qui assureront le fonctionnement de l'organisation internationale qui sera établie.

Ceci se rapportait au point numéro un. J'en viens maintenant au numéro deux. Et là, je dois payer mon tribut d'admiration à l'habileté dialectique avec laquelle M. Vyshinsky a si éloquemment parlé. J'ai suivi son exposé avec le plus grand intérêt et le plus vif plaisir intellectuel. Cependant, ce point numéro deux est presque effroyable.

L'idée que des réfugiés opposés au gouvernement de leur pays puissent être placés sous les ordres de ceux qu'ils combattent ne saurait être envisagée un instant. Aucun homme qui croit en la liberté ne saurait l'admettre. Je suis d'accord pour que nous donnions au gouvernement du pays d'origine le droit d'accès aux camps afin d'expliquer aux gens qu'ils sont dans l'erreur, qu'ils seront en parfaite sécurité dans leur patrie et qu'ils pourront y être heureux et prospérer. Cela devrait être fait. Il est hors de doute qu'à l'heure actuelle, une propagande est dirigée contre le retour au pays d'origine et il est bien possible que cette propagande soit fondamentalement fausse. D'autre part, il est tout aussi certain que le moyen propre à combattre cette propagande est de fournir des renseignements précis. Notre conception de l'assistance à accorder aux réfugiés implique qu'ils jouissent de conditions de vie aussi bonnes que possible pendant un laps de temps aussi bref que possible. Et là je suis parfaitement d'accord avec M. Vyshinsky, lorsqu'il dit que les gens qui ne désirent pas rentrer dans leur pays feraient mieux de n'y pas revenir. Je suis parfaitement d'avis que si nous, les Nations Unies, nous les prenons sous notre responsabilité, nous ne devrions pas entretenir de nos deniers une propagande ni des possibilités de complots dirigés contre leur pays. Mais si on veut en venir à les placer sous la férule de leurs adversaires et les livrer à leur merci, cela, les Nations Unies ne l'accepteront certainement pas.

En ce qui concerne le troisième amendement, j'estime que cet amendement n'est pas nécessaire car il a déjà été nettement établi que les quislings, les criminels de guerre et les collaborateurs ne seront pas tolérés. Il a été convenu entre les Nations Unies que les traîtres, dès qu'ils sont démasqués, seront remis au pays qu'ils ont trahi.

try which they have betrayed. That is already the policy of the United Nations. It has been acted upon and it is being acted upon now, and it is not necessary at all to repeat it. This report, anyhow, says that they are not going to get the benefit, when they are discovered, of being prevented from being repatriated to their own country: they are going to be sent there. I have known some people who think that those who disagree with them are quislings. We must see that the bounds of freedom are not unduly limited.

The Committee gave great thought to this matter. It wanted, if it could find the words, to say that no conspiracy should be tolerated or encouraged in any way. It is difficult to find the words, but we must try to give the general indication, and trust to the international body which is to be set up to do the job efficiently. I believe it will, and that, in addition to safeguarding the United Nations, it will also see that human rights are not infringed but that they are maintained, that the dignity of the person, the refugee person, is observed, and that the four freedoms that our peoples fought for are not submerged and trampled underfoot.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The general discussion is closed. Before taking the vote, I should like to ask the Soviet delegation whether, after this lengthy debate, it is not prepared to withdraw its amendments?

Paragraph (a) of the Committee's resolution recommends that the question be referred to the Economic and Social Council for thorough examination in all its aspects. My own feeling is that the various points discussed here this evening ought to have been raised in the Economic and Social Council. Although I cannot take part in this debate, I must point out that it would be better for a specialized technical committee to attempt a solution. However interesting the discussion, I think a good deal of misunderstanding as regards the various views could and should be cleared up.

I would ask the Soviet delegate whether he is prepared to reserve his amendments for discussion in the Economic and Social Council. If he maintains his proposal I shall take a vote.

I call upon Mr. Vyshinsky, representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*Translation from the Russian*): The Soviet delegate does not see the reason for such a question. We have clearly stated our amendments; we spoke twice in support of the amendments. To your question, Mr. President, I, therefore, answer "No".

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The subject of the vote is the resolution presented by the Committee, but we must

Telle est la politique suivie dès à présent par les Nations Unies. C'est dans cet esprit que nous avons agi et que nous agissons maintenant. Il n'est nullement nécessaire de le répéter. De toute façon, le rapport qui vous est soumis précise que rien ne les empêchera, en cas de découverte, d'être ramenés dans leur pays: ils y seront envoyés. J'ai rencontré certaines personnes pour qui ceux qui ne sont pas de leur avis sont des quislings. Nous devons veiller à ce que les limites de la liberté ne soient pas restreintes outre mesure.

La Commission a donné toute l'attention voulue à cette question. Elle aurait voulu, s'il lui avait été possible de trouver les termes appropriés, préciser qu'aucun complot ne serait ni toléré, ni encouragé d'aucune façon. Il est difficile de trouver les mots nécessaires, mais nous devons essayer de donner une indication d'ordre général et nous en remettre à l'organisme international qui sera établi du soin de s'acquitter de cette tâche d'une façon efficace. Je suis certain qu'il réussira et qu'en dehors de la sauvegarde des intérêts des Nations Unies, il veillera à ce que les droits de la personne humaine ne souffrent aucune atteinte, mais, au contraire, soient maintenus et que la dignité de la personne, de la personnalité du réfugié, soit respectée, et que les quatre libertés pour lesquelles nos peuples se sont battus ne soient pas englouties et piétinées.

Le PRÉSIDENT: La discussion générale est close. Avant de passer au vote, je voudrais demander à la délégation soviétique si, après toute cette discussion, elle ne croit pas pouvoir retirer ses amendements.

La résolution proposée par la Commission déclare au paragraphe a) que la question est renvoyée au Conseil économique et social pour que celui-ci l'examine à fond sous tous ses aspects. Il me semble que c'est devant cet organisme que les différents aspects qui ont été exposés ce soir auraient dû être présentés. Bien que je ne puisse pas prendre part à cette discussion, je dois indiquer qu'il serait préférable qu'un comité technique et spécialisé essaye de résoudre la question. Quel que soit l'intérêt de la discussion, j'ai le sentiment qu'entre les thèses en présence bien des malentendus pourraient et devraient être éclaircis.

Je demande à la délégation soviétique si elle ne croit pas sage de réserver ses amendements pour être discutés devant le Conseil économique et social. Si elle maintient sa proposition, je procéderai au vote.

La parole est à M. Vychinsky, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*Traduction du russe*): La délégation soviétique ne voit pas la raison d'une telle question. Nous avons clairement précisé quels étaient nos amendements et nous avons même pris deux fois la parole sur ce sujet. A votre question, Monsieur le Président, je réponds donc non.

Le PRÉSIDENT: L'objet du vote est la résolution présentée par la Commission. Mais il faut d'abord mettre au vote les amendements et même

first vote on the amendments and sub-amendments. I suggest we take the three Soviet amendments one by one.

I call upon Mr. Bebler, representative of Yugoslavia.

Mr. BEBLER (Yugoslavia) (*Translation from the French*): For the amendment, I request a roll-call paragraph by paragraph.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): As there is no Danish sub-amendment to the first amendment, I call for a vote on the following text, for insertion after paragraph (c) of the Committee's resolution:

"No propaganda should be permitted in refugee and displaced persons camps against the interests of the Organization of the United Nations or its Members, nor propaganda against returning to their native countries."

Those in favour of inserting this text will vote "Yes". Those against will vote "No". As requested, we shall vote by roll-call.

(*The vote was taken by roll-call.*)

Voted in favour: Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, Denmark, Ethiopia, France, Norway, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Voted against: Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, Chile, Colombia, Costa Rica, Cuba, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Greece, Honduras, India, Iraq, Liberia, Netherlands, New Zealand, Paraguay, Peru, Philippine Commonwealth, Saudi Arabia, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela.

Abstained: China, Iran.

Absent: Egypt, Guatemala, Haiti, Lebanon, Luxembourg, Mexico, Nicaragua, Panama.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): Here is the result of the voting: Thirty-one representatives voted against, ten in favour, two abstained, and eight were absent.

Decision: The amendment was rejected.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): There is a Danish sub-amendment to the Soviet amendment. Does the Danish delegation wish to maintain its sub-amendment?

Mr. RASMUSSEN (Denmark): Yes.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): Then we must first vote on the sub-amendment, which is that the words "persons of the nationality of such refugees" be substituted for the words "representatives of States concerned, whose citizens are the refugees." I put this to the vote.

Decision: The sub-amendment was rejected.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I now call upon the Assembly to vote on the original draft of the Soviet amendment.

les sous-amendements. Je propose de voter séparément sur les trois amendements de la délégation soviétique.

La parole est à M. Bebler, représentant de la Yougoslavie.

M. BEBLER (Yougoslavie): Je demande, sur les amendements, un vote par appel nominal pour chaque paragraphe.

Le PRÉSIDENT: Sur le premier amendement il n'y a pas de sous-amendement de la délégation danoise. Je mets donc au vote le texte suivant qui devrait prendre place après le paragraphe c) de la résolution présentée par la Commission:

"Il ne devrait être toléré dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées aucune propagande allant à l'encontre des intérêts de l'Organisation des Nations Unies et de ses Membres ou dirigée contre le retour des réfugiés dans leur pays d'origine."

Ceux qui sont en faveur de l'addition du texte voteront "oui". Ceux qui sont contre cette addition voteront "non". L'appel nominal ayant été demandé, il va y être procédé.

(*Il est procédé au vote par appel nominal.*)

Votent oui: République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Danemark, Éthiopie, France, Norvège, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Votent non: Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Grèce, Honduras, Inde, Irak, Libéria, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Commonwealth des Philippines, Arabie saoudite, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela.

S'abstiennent: Chine, Iran.

Absents: Egypte, Guatemala, Haïti, Liban, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Panama.

Le PRÉSIDENT: Voici le résultat du vote: trente et un représentants ont répondu non, dix ont répondu oui, deux se sont abstenus. Il y a eu huit absents.

Décision: L'amendement est rejeté.

Le PRÉSIDENT: Au deuxième amendement proposé par la délégation de l'URSS, il y a un sous-amendement proposé par la délégation danoise. Le sous-amendement danois est-il maintenu?

M. RASMUSSEN (Danemark): Oui.

Le PRÉSIDENT: Il faut d'abord voter sur le sous-amendement de la délégation danoise. Celui-ci consiste à remplacer les mots: "Les personnes des Etats dont les réfugiés sont les ressortissants" par les mots: "Les personnes de la même nationalité que les réfugiés". Je mets aux voix le sous-amendement.

Décision: Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le PRÉSIDENT: Je mets aux voix l'amendement de la délégation de l'URSS tel qu'il a été primitivement rédigé.

I call upon Mr. Bebler, representative of Yugoslavia.

Mr. BEBLER (Yugoslavia) (*Translation from the French*): I request a roll-call on all three of these amendments.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): We shall vote by roll-call, as requested.

(*A vote was taken by roll-call.*)

Voted in favour: Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, Iraq, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Voted against: Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, Chile, Colombia, Costa Rica, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, France, Greece, Honduras, India, Liberia, Netherlands, New Zealand, Norway, Paraguay, Peru, Philippine Commonwealth, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela.

Abstained: China, Ethiopia, Saudi Arabia, Syria, Iran.

Absent: Cuba, Egypt, Guatemala, Haiti, Lebanon, Luxembourg, Mexico, Nicaragua, Panama.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): Here is the result of the voting: Thirty representatives voted against, seven in favour, five abstained, and nine were absent.

Decision: The amendment was rejected.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): To the third Soviet amendment we have a sub-amendment by the Danish delegation deleting the words "as persons who discredited themselves by collaboration in any form with the enemies of the United Nations."

I call upon Mr. Bajan, representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Mr. BAJAN (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*Translation from the Russian*): I move that we alter the amendment by deleting the words "as persons discredited by any form of collaboration with the enemies of the United Nations."

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Vyshinsky, representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*Translation from the Russian*): I agree to the proposal to delete the words just quoted.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The most radical sub-amendment is that proposed by the Danish delegation. We must therefore first vote on that.

I call upon Mr. Rasmussen, representative of Denmark.

Mr. RASMUSSEN (Denmark): If I am not mistaken, the two are identical. I should like to know the difference between them.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The Danish sub-amendment deletes the words "as persons discredited by collabora-

La parole est à M. Bebler, représentant de la Yougoslavie.

M. BEBLER (Yougoslavie): Je demande l'appel nominal pour tous les amendements.

Le PRÉSIDENT: L'appel nominal étant demandé, il va y être procédé.

(*Il est procédé au vote par appel nominal.*)

Voient oui: République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Irak, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Votent non: Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, France, Grèce, Honduras, Inde, Libéria, Nouvelle-Zélande, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Commonwealth des Philippines, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela.

S'abstiennent: Chine, Ethiopie, Arabie saoudite, Syrie, Iran.

Absents: Cuba, Egypte, Guatemala, Haïti, Liban, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Panama.

Le PRÉSIDENT: Voici le résultat du vote: trente représentants ont répondu non, sept ont répondu oui, cinq se sont abstenus. Il y a eu neuf absents.

Décision: L'amendement est rejeté.

Le PRÉSIDENT: Sur le troisième amendement de l'URSS il y a un sous-amendement de la délégation danoise, qui consiste à supprimer les mots: "de même que les personnes qui se sont déshonorées en collaborant d'une façon quelconque avec les ennemis des Nations Unies".

La parole est à M. Bajan, représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

M. BAJAN (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*Traduction du russe*): Je propose une modification à cet amendement. Elle consiste à rayer les mots: "comme les personnes qui se sont discréditées par la collaboration sous toutes ses formes avec les ennemis des Nations Unies."

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Vyshinsky, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. VYSHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*Traduction du russe*): Je suis d'accord sur la proposition qui tend à exclure la phrase qui a été lue.

Le PRÉSIDENT: Le sous-amendement le plus radical est le sous-amendement de la délégation danoise. C'est donc lui qui doit être mis le premier au vote.

La parole est à M. Rasmussen, représentant du Danemark.

M. RASMUSSEN (Danemark): Sauf erreur, les deux amendements sont identiques. Je voudrais connaître la différence entre les deux amendements.

Le PRÉSIDENT: L'amendement de la délégation danoise tend à supprimer les mots: "De même que les personnes qui se sont déshonorées

tion in any form with the enemies of the United Nations."

The Ukrainian sub-amendment deletes the words "by any form of collaboration with the enemies of the United Nations."

Mr. BAJAN (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*Translation from the Russian*): No, Mr. President.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): If they are identical the second proposal was unnecessary. Will the representative of the Ukraine kindly read his amendment?

Mr. BAJAN (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*Translation from the Russian*): I shall now read the text as I submit it to the Assembly: "Quislings, traitors and war criminals should not be regarded as refugees who are entitled to get protection of the United Nations" and so on. Therefore I propose to delete the sentence "as persons who discredited themselves by collaboration in any form with the enemies of the United Nations."

The PRESIDENT (*Translation from the French*): It is exactly the same as the Danish sub-amendment. I apologize for my mistake. Then there is no Ukrainian sub-amendment.

The Danish proposal is that the following be deleted: "as persons discredited by collaboration in any form with the enemies of the United Nations."

(*A vote was taken by a show of hands.*)

Decision: The sub-amendment was rejected by twenty-one votes to seven.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): We have been asked to take a roll-call on the third Soviet amendment as originally drafted:

"Quislings, traitors and war criminals, as persons who discredited themselves by collaboration in any form with the enemies of the United Nations should not be regarded as refugees who are entitled to get protection of the United Nations. Quislings, traitors and war criminals who are still hiding themselves under the guise of refugees should be returned to their countries immediately."

I call upon Mr. Bebler, representative of Yugoslavia.

Mr. BEBLER (Yugoslavia) (*Translation from the French*): I wish to raise a point of order. It was the intention of the Ukrainian and Soviet delegations to put this third paragraph to the vote minus the words "as persons who discredited themselves by collaboration in any form with the enemies of the United Nations," which these delegations themselves proposed to delete. The President should find a way of taking a vote on the Soviet proposal as amended by the Soviet delegation itself.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I greatly regret having to say this, but

en collaborant d'une façon quelconque avec les ennemis des Nations Unies."

L'amendement ukrainien tend à supprimer les mots: "En collaborant d'une façon quelconque avec les ennemis des Nations Unies."

M. BAJAN (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*Traduction du russe*): Non, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: S'ils sont identiques, le second n'avait pas à être proposé. Je demande à la délégation ukrainienne de bien vouloir donner lecture de son amendement.

M. BAJAN (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*Traduction du russe*): Je vais maintenant lire le texte, tel que je le soumets à l'Assemblée: "Les quislings, les traîtres et les criminels de guerre ne devront pas être regardés comme des réfugiés ayant droit à la protection des Nations Unies, etc." Par conséquent, je propose de supprimer la phrase: "de même que les personnes qui se sont déshonorées en collaborant de façon quelconque avec les ennemis des Nations Unies."

Le PRÉSIDENT: C'est exactement le même amendement que celui qu'a présenté la délégation danoise. Je m'excuse de m'être trompé. Il n'y a donc pas de sous-amendement ukrainien.

L'amendement de la délégation danoise tend à supprimer les mots: "De même que les personnes qui se sont déshonorées en collaborant de façon quelconque avec les ennemis des Nations Unies."

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

Décision: Le sous-amendement est rejeté par vingt et une voix contre sept.

Le PRÉSIDENT: L'appel nominal a été demandé pour le vote sur le texte de l'amendement soviétique tel qu'il était primitivement rédigé et qui est le suivant:

"Les quislings, les traîtres et les criminels de guerre, de même que les personnes qui se sont déshonorées en collaborant d'une façon quelconque avec les ennemis des Nations Unies, ne devront pas être considérés comme des réfugiés ayant droit à la protection de l'Organisation. Les quislings, les traîtres et les criminels de guerre qui se font encore passer pour réfugiés devront être renvoyés immédiatement dans leur pays."

La parole est à M. Bebler, représentant de la Yougoslavie.

M. BEBLER (Yougoslavie): Je voudrais soulever une question d'ordre. Dans l'esprit de la délégation ukrainienne et de la délégation soviétique, il s'agissait de mettre aux voix ce troisième paragraphe sans la phrase "de même que les personnes qui se sont déshonorées en collaborant d'une façon quelconque avec les ennemis des Nations Unies", que ces délégations avaient elles-mêmes proposé de rayer. Il faudrait que le Président trouve un moyen pour mettre aux voix la proposition soviétique telle que la délégation soviétique l'amende elle-même.

Le PRÉSIDENT: Je regrette beaucoup d'avoir à le dire, mais il n'y a qu'une façon de procéder

there is only one way of maintaining order in the discussion. We must first vote on the sub-amendments, then on the amendments, and finally on the main text. As the sub-amendment has been rejected, it is the first text submitted as the Soviet amendment which must be put to the vote.

Mr. BEBLER (Yugoslavia) (*Translation from the French*): That does not follow. Any delegation is entitled to withdraw its own proposal, whether wholly or in part.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): From the moment an amendment is submitted it forms part of the discussion and is no longer the property of the delegation which proposed it.

I call upon Mr. Vyshinsky, representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*Translation from the Russian*): There has been a misunderstanding. The Soviet delegation sent in an amendment and then agreed to delete part of the text, thereby altering its amendment. The General Assembly cannot now put forward this amendment in a form different from that submitted by the Soviet delegation, for this would mean that the Assembly has agreed to it in that modified form. If the Assembly does not wish to adopt the Soviet proposal, it cannot put the amendment to the vote in any form other than that given to it by the Soviet delegation. Consequently, we must now vote on the final draft submitted by the Soviet delegation. That is to say, deleting from our original text the words "as persons who discredited themselves by collaboration in any form with the enemies of the United Nations."

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I regret that discussions on procedure should take place at this late hour, and if it were not a point which may prove extremely important in subsequent debates I would not insist. There is, however, a question of principle which you must settle.

My interpretation, I repeat, is the following: From the moment an amendment has been duly submitted, it is no longer the property of the delegation which sponsors it; it belongs to the Assembly. All sub-amendments must be put to the vote first. Let me point out, for instance, that if another sub-amendment had been submitted by a delegation other than the Soviet or Ukrainian and approved, the Soviet representative could no longer withdraw his amendment and submit it again in a different form. Of that I think there can be no doubt. As soon as an amendment is handed in, it becomes the property of the Assembly. That is the only regular voting procedure.

However, I am the least obstinate of Presidents, and if the Assembly does not share my view I am ready to accept the Soviet represent-

pour arriver à maintenir l'ordre dans la discussion; on doit voter d'abord les sous-amendements, puis les amendements, puis le texte principal. Le sous-amendement ayant été rejeté par un vote, c'est le texte primitif de l'amendement soviétique qui doit être mis aux voix.

M. BEBLER (Yougoslavie): Cela n'est pas logique. Une délégation a le droit de retirer sa propre proposition; si elle ne désire pas la retirer en entier, elle peut en retirer une partie.

Le PRÉSIDENT: A partir du moment où l'amendement est déposé, il fait partie de la discussion et n'est plus la propriété de la délégation qui l'a déposé.

La parole est à M. Vychinsky, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*Traduction du russe*): Il y a un malentendu; la délégation soviétique a proposé un amendement; puis elle a consenti à exclure une phrase de cet amendement; elle a donc modifié son amendement. L'Assemblée générale ne peut pas maintenant présenter l'amendement de la délégation soviétique sous une forme autre que celle que la délégation soviétique entend lui donner. S'il en était autrement, cela signifierait que l'Assemblée a accepté l'amendement modifié. L'Assemblée générale ne peut pas, si elle n'accepte pas la proposition soviétique, soumettre au vote un amendement sous une forme autre que celle que la délégation soviétique veut lui donner. Nous devons donc voter maintenant sur le texte tel qu'il est présenté par la délégation soviétique à son dernier stade, c'est-à-dire en éliminant de la première proposition soviétique la phrase "de même que les personnes qui se sont déshonorées en collaborant d'une façon quelconque avec les ennemis des Nations Unies".

Le PRÉSIDENT: Je regrette que des discussions de procédure aient lieu à une heure aussi tardive. S'il ne s'agissait pas d'une question qui peut avoir une grande importance pour la suite des débats, je n'insisterais pas. Mais vous devez régler une question de principe.

Je le répète, mon interprétation est la suivante: à partir du moment où un amendement a été régulièrement déposé, il n'appartient plus à la délégation qui l'a déposé, il appartient à l'Assemblée. Tout sous-amendement doit être mis aux voix d'abord. Laissez-moi vous faire remarquer que, si un autre sous-amendement avait été déposé, par exemple, par une délégation autre que celle de l'Ukraine ou des Soviets, et que ce sous-amendement avait été adopté, la délégation des Soviets n'aurait plus la possibilité de retirer son amendement et de le présenter à nouveau sous une autre forme. Ce principe me paraît certain. A partir du moment où l'amendement est déposé, il appartient à l'Assemblée. C'est la seule façon de procéder au vote d'une manière régulière.

Si l'Assemblée ne partage pas mon sentiment, comme je suis le moins entêté des Présidents, je me rallierai à l'interprétation de M. le représen-

ative's interpretation; but in that case the Assembly must realize that such a procedure, if adopted in other cases, might result in a deadlock.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*Translation from the Russian*): I am very grateful for this clarification, but I wish to withdraw my first drafting and submit a new drafting. I have the right to do so. Therefore, I request that the second draft be put to the vote and not the first one.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): So long as no vote has been taken on a sub-amendment, any delegation certainly has the right to withdraw its amendment. You should not have allowed the sub-amendment to be put to the vote, but, as I am anxious to find a way out, I suggest that the Assembly should not regard this as a decision of principle. There may have been some confusion. Instead of accepting the Danish amendment and allowing it to be put to the vote, the Soviet representative might simply have said that he was submitting a second amendment and wished the first to be withdrawn. In order to agree among ourselves, I suggest we vote on the text as requested by the Soviet representative, it being understood that the Assembly is not creating a precedent and does not state that an amendment, in regard to which a sub-amendment has been put to the vote and rejected, can be withdrawn.

I call upon Mr. Fraser, representative of New Zealand.

Mr. FRASER (New Zealand): The course that is now adopted may be the simplest, but it is the most dangerous one. It is going to cause confusion in the future if delegates are to be allowed to amend their motions of amendment after a vote is taken. It is wrong. There is no representative body in the world that allows that. I am not opposing this. I want the matter to be finished with, but I think that the President's statement that it should not be regarded as a precedent is right.

Up to the time of voting, a delegate may ask leave of the Assembly (only the Assembly can give leave) either to alter or withdraw an amendment, because, as you have clearly stated, it is no longer the property of the delegation moving it. The amendment is the property of the Assembly, and a delegation would be fooling people if it could withdraw it at any time. It cannot do so once it is moved. By any book of standing orders in the world, in any representative assembly in the world, you can only do it with the consent of the assembly.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I think we can safeguard the principle and conclude the discussion if the Assembly will unanimously decide, in this particular instance, to waive the rule I have just referred to, and

tant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Mais, si l'Assemblée adopte cette procédure, il faut qu'elle sache que, dans d'autres circonstances, cette procédure pourrait la conduire à des impasses.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*Traduction du russe*): Je vous suis reconnaissant de cette mise au point. Je désire cependant retirer mon premier projet et soumettre une nouvelle rédaction. Je suis en droit de le faire. Par conséquent, je demande que le deuxième projet, et non le premier, soit mis aux voix.

Le PRÉSIDENT: Une délégation a certainement le droit de retirer un amendement quand il n'y a pas eu un vote sur un sous-amendement. Il ne fallait pas laisser voter sur le sous-amendement. Maintenant, je désire trouver une formule de conciliation. Je demande à l'Assemblée de considérer que ce que nous allons faire ne constitue pas une décision de principe. Il se peut qu'il y ait eu une confusion. M. le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, au lieu d'accepter l'amendement danois et de laisser voter sur cet amendement, pouvait simplement dire qu'il déposait un nouvel amendement et retirait le premier amendement. Pour nous mettre d'accord, je propose que l'on vote sur le texte comme le désire le représentant de l'URSS, étant entendu que l'Assemblée ne considère pas cette procédure comme un précédent et ne déclare pas que l'amendement, sur lequel un sous-amendement a été présenté et rejeté par un vote, peut être retiré.

La parole est à M. Fraser, représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. FRASER (Nouvelle-Zélande) (*Traduction de l'anglais*): La solution qui vient d'être adoptée est peut-être la plus simple mais elle est la plus dangereuse. Nous sommes certains d'aboutir à la confusion si, à l'avenir, des délégués ont le droit de modifier leurs amendements après que le vote a déjà eu lieu. C'est là une erreur. Il n'existe aucune assemblée représentative au monde qui l'admette. Je ne m'oppose pas à la mesure proposée, car je désire que l'on en finisse avec cette question. J'estime cependant que la déclaration du Président, en vertu de laquelle ce procédé, ne saurait être considéré comme un précédent, est juste.

Jusqu'au moment du vote, un délégué peut demander à l'Assemblée qui seule peut l'accorder la permission soit de modifier, soit de retirer un amendement car, ainsi que vous l'avez établi avec une parfaite clarté, celui-ci n'est plus la propriété de la délégation qui le propose mais appartient à l'Assemblée, et ce serait se moquer du monde si à tout moment il pouvait être retiré. Une fois proposé, la délégation ne peut plus le retirer. Prenez n'importe quel règlement intérieur, de n'importe quelle assemblée au monde, vous verrez que vous ne pouvez le faire qu'avec l'assentiment de l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous pouvons sauver les principes et terminer cette discussion si, à l'unanimité, l'Assemblée décide que les règles que j'ai énoncées, et qui, je vous l'assure, sont les règles exactes, ne seront pas appliquées en

which, I assure you, is the correct one. In this way we can preserve the principle and at the same time meet the wishes of the Soviet representative.

I call upon Mr. Noel-Baker, representative of the United Kingdom.

Mr. NOEL-BAKER (United Kingdom): Amendments belong to the Assembly, as you have said; but the Assembly can give leave to withdraw; if our Soviet colleagues desire to withdraw their amendment, the Assembly can give leave.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The position is not that described by Mr. Noel-Baker. The Soviet representative has not asked permission to withdraw his amendment; he wishes to submit it in another form, deleting the reference to persons who have discredited themselves by collaboration with the enemies of the United Nations—precisely the passage which has been maintained by the vote on the Danish sub-amendment. I therefore repeat my suggestion that if, in this particular case, the Assembly decides to waive the usual rule, I think we shall preserve the principle and we can proceed with the discussion. Is there anything against this proposal? Then I take it that we are agreed that the rule I mentioned is the correct one, but that we are making an exception in this case. That being so, the amendment put to the vote is as follows:

"Quislings, traitors and war criminals should not be regarded as refugees who are entitled to get protection of the United Nations. Quislings, traitors and war criminals who are still hiding themselves under the guise of refugees should be immediately returned to their countries."

(*A vote was taken by roll-call.*)

Voted in favour: Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, Denmark, Ethiopia, Iran, Norway, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Voted against: Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Canada, Colombia, Costa Rica, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, France, Greece, Honduras, India, Liberia, Netherlands, New Zealand, Paraguay, Peru, Philippine Commonwealth, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela.

Abstained: Brazil, Chile, China, Saudi Arabia, Syria, Iraq.

Decision: The amendment was rejected by twenty-six votes to ten with six abstentions, nine delegations not taking part in the vote.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): All the amendments having been rejected, it only remains for us to vote on the main text. Those in favour of the resolution as originally submitted by the Committee please raise their hands.

Decision: The resolution was adopted by forty-two votes; no delegation voted against it, and there were no abstentions.

The meeting rose at 1.05 a.m.

l'occurrence. Ainsi, le principe serait sauf et nous pourrions donner satisfaction à M. le représentant de l'URSS.

La parole est à M. Noel-Baker, représentant du Royaume-Uni.

M. NOEL-BAKER (Royaume-Uni) (*Traduction de l'anglais*): Les amendements appartiennent à l'Assemblée ainsi que vous l'avez dit. L'Assemblée, cependant, peut autoriser le retrait et si nos collègues soviétiques désirent retirer leur amendement, l'Assemblée peut les autoriser à le faire.

Le PRÉSIDENT: La question ne se pose pas comme M. Noel-Baker vient de le dire: le représentant de l'URSS ne demande pas de retirer son amendement: il demande de le présenter sous une autre forme, sans la phrase relative aux personnes qui se sont déshonorées en collaborant d'une façon quelconque avec les ennemis des Nations Unies; et c'est précisément la phrase qui a été maintenue par le vote sur le sous-amendement danois. Je répète ma proposition: si, à l'unanimité, l'Assemblée décide que, pour le cas présent, la règle ordinaire ne sera pas appliquée, le principe me semble sauf et la discussion pourra continuer. Il n'y a pas d'opposition. Il est entendu que la règle, telle que je l'ai annoncée, est la règle exacte, mais qu'en l'occurrence nous faisons une exception. Dans ces conditions, l'amendement est mis aux voix sous la forme suivante:

"Les quislings, les traîtres et les criminels de guerre ne devront pas être considérés comme des réfugiés ayant droit à la protection de l'Organisation. Les quislings, les traîtres et les criminels de guerre qui se font encore passer pour réfugiés devront être renvoyés immédiatement dans leur pays."

(*Il est procédé au vote par appel nominal.*)

Ont voté pour: République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Danemark, Ethiopie, Iran, Norvège, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Ont voté contre: Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Canada, Colombie, Costa-Rica, République Dominicaine, Equateur, Salvador, France, Grèce, Honduras, Inde, Libéria, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Commonwealth des Philippines, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela.

Abstentions: Brésil, Chili, Chine, Arabie saoudite, Syrie, Irak.

Décision: L'amendement est rejeté par vingt-six voix contre dix et six abstentions; neuf Membres n'ont pas pris part au vote.

Le PRÉSIDENT: Tous les amendements étant rejetés, il ne reste plus que le texte principal. Les délégations qui désirent voter la résolution telle qu'elle est venue de la Commission voudront bien lever la main.

Décision: A main levée, la résolution est adoptée par quarante-deux voix; il n'y a pas d'avis contraires ni d'abstentions.

La séance est levée à 1 h. 05.